MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 4 XV 2010

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

Lundi 31 MAI 2010

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, Vincent Flouquet -pouvoir à Fatima Lalem-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Corinne Lucas -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Gérard Sarracani - pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre -.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Jean-Manuel Hue, Marie-Hélène Piétranico, Fabrice Rousseau.

◇

Monsieur le Maire : Si vous voulez bien prendre place. Merci. Nous allons commencer la séance de notre Conseil d'arrondissement.

1. Désignation des secrétaires de séance.
Madame Anne-Charlotte Buffeteau et Monsieur Philippe Mouricou.

◊

Sempiternelle déclaration avant le début de nos travaux, toujours des problèmes avec ODS qui ne nous permettent pas de passer totalement à la dématérialisation. Encore une fois, ceux qui rencontrent des problèmes peuvent se mettre en rapport avec les responsables, notamment Monsieur Cavillon et Monsieur Foisel.

◊

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du mercredi 24 mars 2010.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'observations. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

◊

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 3 mai 2010.

Monsieur le Maire : Il y a une observation de Madame Tachène.

Anne Tachène : Exactement, une petite rectification, pardonnez-moi. Page 44, concernant le vœu portant sur la demande de plaque relative à l'interdiction des jeux de ballon aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque, il faut bien lire 2003 et non pas 2008 comme indiqué. C'est bien depuis 2003 que cette demande est formulée.

Monsieur le Maire : Bien. Page 44. Sous cette réserve le procès-verbal du 23 mars est approuvé.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

◊

Nous allons un petit peu modifier notre ordre du jour à la demande d'un adjoint qui, malheureusement, a été appelé et doit nous quitter, prématurément si je puis dire mais provisoirement en tout cas : Monsieur Loriau.

Avec l'accord du groupe La Gauche, nous allons donc examiner les projets de délibération 23 à 25.

23. 2010 DPP 20 – Signature d'une convention avec l'association Cercle Paris 15 pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances d'un montant de 2.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

24. 2010 DJS 136 – Signature d'une convention avec l'Olympique Paris XV pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 12.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

25. 2010 DJS 137 – Signature d'une convention avec l'Evolution Sportive et Culturelle du 15ème pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 27.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

Monsieur le Maire : Voilà. Ce qui nous permet de libérer l'adjoint qui nous reviendra très vite.

Nous reprenons le cours de notre ordre du jour.

Je vous propose de joindre en discussion commune deux projets de délibération, rapportés par Madame Claire de Clermont-Tonnerre, en l'absence de Monsieur Sarracani et qui portent tous les deux sur le même sujet, concernant le Patronage Laïque.

4. 2010 DLH 36 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP d'un lot de volume dépendant de l'immeuble communal situé 72 avenue Félix Faure.

5. 2010 DDATC 42 - Signature avec la RIVP d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'un patronage laïque, équipement public municipal polyvalent au 72 avenue Félix Faure.

Monsieur le Maire : Qui souhaite intervenir ? Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Nous avions rappelé lors d'un précédent conseil d'arrondissement l'historique du Patronage Laïque qui est bien sûr une institution populaire de notre 15ème arrondissement. Je m'étonne que la vocation première de ce patronage, qui est une vocation locale, soit vouée dorénavant à une carrière nationale, pourquoi pas ? Enfin une vocation nationale, avec la destination de cet ouvrage d'autant plus que la Gauche avait promis en conseil d'arrondissement que ce patronage ne serait pas rasé mais serait restauré. Apparemment, les choses ont changé, d'une vocation locale nous sommes passés à une vocation nationale. Du fait que l'ouvrage soit restauré, nous sommes passés carrément à « on rase gratis et on reconstruit ». Merci pour les explications.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Le 16 novembre dernier, nous avions voté un vœu, à l'initiative de Madame de Clermont-Tonnerre, sur le Patronage Laïque, vœu qui insistait -pour reprendre un peu ce que vient de dire Madame Margueritte- sur les besoins en usage de locaux tant par les habitants, pour les évènements festifs, que par des associations de toute nature. Il est certain que la destination, qu'on peut lire dans le document qui nous est remis, ne va pas tout à fait dans ce sens-là, ce qui est regrettable compte-tenu du manque de locaux à usage des associations de toute nature.

Rappelons aussi que dans ce même quartier, à Boucicaut, nous avons vu cette réduction drastique des mètres carrés pour l'espace culturel tel qu'il avait été prévu initialement.

Je voudrais savoir ce qu'il est advenu du vœu qui avait été fait le 16 novembre 2009 et pour lequel au préalable Madame de Clermont-Tonnerre avait écrit une lettre tout à fait circonstanciée à Madame Hidalgo sur les modalités de travail du groupe de travail auquel la mairie avait été associée et cette association ne

nous a pas permis de nous exprimer ni de nous faire écouter correctement selon les demandes que nous recevons des habitants et des associations du 15ème. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Sandoval.

Véronique Sandoval : Monsieur le Maire, je ne comprends pas très bien les interventions de mes collègues parce que justement, d'abord je me félicite que le Patronage Laïque ait une seconde vie parce qu'il a failli perdre sa première donc je crois que ce qui est important, déjà, c'est que non seulement il ait pu subsister jusqu'à présent mais qu'en plus on lui donne une deuxième vie. Cette deuxième vie, on avait prévu une réhabilitation, on propose une construction et on dit qu'on va perdre des locaux. D'après ce que j'ai compris et je me suis renseignée aussi auprès des associations qui utilisent le Patronage Laïque, elles vont disposer plutôt de plus de locaux que la surface dont elles pouvaient disposer aujourd'hui ? Je prends par exemple une association comme la FNACA qui est une très grande association, qui a 500 adhérents, qui a son siège national avenue Félix Faure, se félicite de pouvoir ne pas seulement disposer du petit réduit dont elle peut disposer aujourd'hui mais avoir la possibilité d'avoir des locaux beaucoup plus importants.

Donc je pense que ce qui est important et le patrimoine qu'il fallait garder, ce n'est pas le patrimoine architectural actuel qui présente assez peu d'intérêt à mon avis, le patrimoine historique qu'il fallait garder c'est le patrimoine historique de la laïcité. Or, il est bien dans l'intention du comité de pilotage, dans lequel, je pense, tout le monde est représenté, qu'effectivement ce patrimoine-là, qui est très important, soit conservé et je m'en félicite.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues. Je partage un peu la surprise de Madame Sandoval parce que je ne reconnais pas vraiment les deux délibérations et les intentions de la municipalité dans les deux déclarations qui viennent d'être faites.

Pour un lieu comme celui-ci peut-être plus que pour d'autres, il y a un petit rappel historique nécessaire. Les Patronages Laïques sont nés à la fin du 19ème siècle pour offrir des loisirs éducatifs aux enfants les plus modestes. C'est le cas de celui qui est situé dans le 15ème arrondissement de Paris.

J'entendais Madame Margueritte parler de destruction. Il y a une époque, Madame Margueritte, où il avait été question très clairement de destruction.

Vous n'étiez pas encore dans ce conseil d'arrondissement, je n'y étais pas non plus mais Monsieur le Maire vous y étiez et Madame de Clermont-Tonnerre vous étiez adjointe de Monsieur Galy-Dejean à l'époque ; en 2001, si Bertrand Delanoë n'avait pas été élu Maire de Paris, la destruction du Patronage Laïque était décidée par ce conseil d'arrondissement et votée par les deux élus que je viens de citer sans, pour le coup, aucune garantie sur la suite des évènements et sur ce qu'il serait advenu de ce lieu.

L'élection de Bertrand Delanoë a donc permis à ce Patronage Laïque d'être sauvé et la phase que nous atteignons aujourd'hui est celle qui va permettre de lui donner un cadre, par rapport à sa mission, qui correspond aux besoins et aux exigences d'aujourd'hui parce que ceux d'entre nous qui le fréquentent savent combien, malgré les travaux d'urgence qui ont été faits, il y a un vrai besoin d'un renouvellement de son cadre.

Comme toujours dans ces cas-là il y a deux possibilités qui sont étudiées. Soit on garde le bâtiment et on cherche à le restaurer, comme disait Madame Margueritte, soit ça n'est pas possible et il vaut mieux dans ce cas-là, pour ne pas hypothéquer les usages futurs, construire un nouveau bâtiment.

Après étude, c'est cette deuxième solution qui a été adoptée. En effet, si le patronage en tant que tel mérite tout notre intérêt, c'est plus le lieu de mémoire qu'il représente que le bâtiment. Le bâtiment en lui-même n'a pas d'intérêt particulier. J'en veux pour preuve le fait que lors du PLU et lors, ensuite, des modifications qui ont été introduites, personne n'a demandé la protection de ce bâtiment. Donc, s'il avait été un témoignage architectural important, je suis sûr que la Droite comme la Gauche, dans cet hémicycle, auraient demandé qu'il fût protégé. Cela n'a pas été demandé, il fait simplement l'objet d'un signalement dans le cadre du PLU comme lieu de mémoire mais certainement pas comme bâtiment qui mérite en tant que tel une protection particulière.

Voilà, moi ce qui m'intéresse et nous, ce qui nous intéresse ici, c'est l'avenir. Je n'ai pas trop compris quand on nous disait que ce bâtiment allait être soustrait aux besoins du 15ème, c'est tout à fait le contraire. Lisez la délibération. Trois salles sont prévues qui seront évidemment, avant toute chose, à destination des associations du 15ème arrondissement, qui pourront ainsi trouver un équipement bien plus adapté à leurs besoins qu'elles ne le peuvent dans le cadre du bâtiment d'aujourd'hui.

De surcroît, cette opération va permettre l'implantation de chambres en annexe du foyer de jeunes travailleurs qui ne se trouve pas très loin.

Dernier Point. J'ai entendu évoquer le fait que la municipalité du 15ème n'avait pas été associée à ce qui nous est proposé aujourd'hui. C'est faux. Le groupe de travail qui a été constitué incluait le Maire du 15ème ou son représentant, c'est Madame de Clermont-Tonnerre qui a siégé et qui a cru utile de ne plus y siéger ensuite.

Monsieur le Maire : Pas d'interpellation entre élus. Madame de Clermont-Tonnerre répondra ensuite.

Claude Dargent : Vous répondrez tranquillement si vous n'êtes pas d'accord avec moi mais personne, Madame de Clermont-Tonnerre, ici, ne dit n'importe quoi. Nous sommes des élus et en tant que tels nous accordons suffisamment de crédit pour ne pas employer ce type d'interjection qui ne sied pas à une assemblée comme la nôtre.

Monsieur le Maire : Nous, on ne parle pas de Madoff.

Claude Dargent : C'est vous qui l'évoquez mais ça ne me paraît pas être le propos pour l'instant.

Monsieur le Maire : Continuez.

Claude Dargent : Ne mélangeons pas tout, Monsieur le Maire, et restons-en à l'objet qui est ici. Moi, ce qu'on m'a dit mais si c'est faux Madame de Clermont-Tonnerre nous apportera les précisions nécessaires, ce que l'on m'a indiqué, je ne siège pas dans ce groupe, c'est que Claire de Clermont-Tonnerre représentait le Maire du 15ème et que vous êtes partie du comité de pilotage parce que vous considériez, en novembre 2009, que vous ne pouviez pas vous y exprimer comme vous le souhaitiez. Si c'est inexact, vous rectifierez, il n'y a pas de souci là-dessus. C'était juste pour répondre à la critique qui consistait à dire que la mairie du 15ème n'était pas associée, elle l'a été.

Monsieur le Maire : Merci. Madame de Clermont-Tonnerre, pour répondre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je vais revenir un petit peu sur les débats que nous avons pu avoir.

D'abord, en novembre 2009 nous avons eu l'occasion d'évoquer le devenir du Patronage Laïque à l'occasion d'un vœu que vient d'évoquer ma collègue Ghislène Fonlladosa, qui était déposé par notre majorité et puis, depuis, plus rien jusqu'à ces deux délibérations qui résument tout le projet de la Gauche pour ce lieu de

mémoire et d'histoire du 15ème, c'est-à-dire un bail emphytéotique et un transfert de maîtrise d'ouvrage.

Pourtant Madame Hidalgo nous avait annoncé en novembre ici même et à l'issue de la dernière réunion du comité de pilotage à laquelle vous faites allusion, Monsieur Dargent, que cette instance travaillait sur la nature de l'équipement et sur sa programmation. Or, depuis ces déclarations qui datent de 2009 il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage dont le fonctionnement est ancré dans l'amateurisme. J'ai là le compte-rendu de la deuxième réunion, c'est une demi page de banalités qui consistent à dire : « on aura une réunion au secrétariat général avec la DU », vraiment des banalités, donc de l'amateurisme.

Pour revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, disant que je n'y siégeais pas. Qu'en est-il ? A la deuxième réunion de ce comité de pilotage de novembre, j'ai posé des questions, Madame Hidalgo n'a pas voulu y répondre. Elle m'a dit : « Madame, vous aurez les réponses au Conseil de Paris ». Donc, j'ai considéré que je n'avais rien à faire dans cette réunion au vu des réponses qui m'ont été délivrées.

J'observe que depuis 2009 les choses semblent suivre leur cours au sein de la majorité parisienne dans l'ignorance des propositions portées par la Mairie du 15ème. Sur ce projet, comme sur beaucoup d'autres, l'exécutif parisien nous impose ses vues au mépris des souhaits formulés par les élus de la majorité du 15ème.

Je vais rapidement rappeler les souhaits de la mairie du 15ème, ces souhaits que nous avons exprimés par lettre, en comité de pilotage mais aussi par des vœux en conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Nous avons demandé communication des études, que vous avez évoquées d'ailleurs, Monsieur Dargent, tout à l'heure, qui auraient été réalisées par la Ville sur l'opportunité de démolir ou de réhabiliter le bâtiment. Le choix qui nous est proposé ne s'imposait pas, plutôt que de tout détruire, une rénovation-restructuration aurait pu être envisagée comme l'a rappelé tout à l'heure Madame Margueritte et comme l'avait souligné mon collègue Gérard Sarracani.

Nous avons demandé que les discussions sur le devenir du « Patronage Laïque-Maison pour tous » associent l'ensemble des associations du 15ème et ne se limitent pas aux seules associations sélectionnées par la Mairie de Paris.

Nous avons demandé que cet équipement, pour lequel nous souhaitions le maintien de la dénomination « Maison pour tous » puisse accueillir les répétitions pour les chorales, les formations musicales et les spectacles scolaires, que les habitants du 15ème puissent y célébrer des évènements familiaux, que soit examinée la possibilité d'y implanter une annexe de notre Maison des Associations, qui est très excentrée ; bref, que cet équipement réponde pleinement aux besoins qui s'expriment dans notre arrondissement.

Nous avons demandé que cet équipement soit destiné aux habitants du 15ème. Notre arrondissement a besoin d'un nombre d'équipements en rapport avec ses 235.000 habitants. La volonté de la Gauche de donner à ce bâtiment du 15ème une dimension parisienne me laisse penser que l'exécutif parisien a bien là une arrière-pensée. Cette stratégie a sans doute pour objectif d'éviter d 'inscrire ce nouveau lieu à l'inventaire des équipements gérés par la mairie d'arrondissement afin de permettre au Maire de Paris de garder la main sur le fonctionnement de cette structure.

A toutes ces questions qui ont été posées à Madame Hidalgo lors du comité de pilotage de novembre, la première adjointe au Maire de Paris a répondu, ce que je disais tout à l'heure : « vous aurez les réponses quand il y aura passage au Conseil de Paris ». Nous y voilà et bien sûr nous n'avons ni étude patrimoniale, ni définition du projet, ni informations claires sur le mode de gestion du futur équipement.

En résumé, le Maire de Paris nous demande de voter des délibérations sans que nous disposions d'une vision claire et concertée des missions de ce Patronage Laïque du 21ème siècle, sans que nous n'ayons pu avoir de débats constructifs sur la base des propositions que nous avons formulées.

Comme pour la réduction drastique de l'équipement culturel de Boucicaut, dont la superficie a été divisée par cinq, là encore la Gauche privilégie le passage en force. Cette façon de faire est d'ailleurs dénoncée par de nombreuses associations qui ont organisé le 11 mars dernier une conférence de presse sur le thème : « concertation, un temps de retard pour Bertrand Delanoë », précisant que depuis 2008 la démocratie participative version Bertrand Delanoë s'inscrit désormais dans le registre « cause toujours ».

Mes chers collègues, dans l'attente que le programme du Patronage Laïque soit remis à plat et que le Maire de Paris engage une véritable concertation avec la mairie du 15ème dans la transparence, dans l'écoute et dans le dialogue, je vous propose de voter contre ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Avant de passer au vote, juste un mot parce que Monsieur Dargent m'a également interpellé. C'est une affaire historique importante dans cet arrondissement. Je voudrais lui dire d'abord que, au cas où il ne l'aurait pas constaté, la municipalité élue en 2008 n'est pas tout à fait la même que celle élue en 2001. Il y a un nouveau Maire et il peut avoir des positions parfois différentes de celles de l'ancienne municipalité à tel point que depuis que la nouvelle municipalité du 15ème est en place, nous avons voté, justement, des délibérations en faveur du Patronage Laïque et notamment pour accorder des subventions supplémentaires, en raison de l'état défaillant des finances du patronage laïque que vous avez, c'est vrai, renfloué à plusieurs reprises.

Quand vous évoquez la concertation avec le Maire du 15ème, tout est dans les mots, alors on n'attache peut-être pas le même sens aux mots. Est-ce que le fait, pour le Maire du 15ème, de recevoir une lettre quelques jours avant la première réunion du comité de pilotage et de la concertation, au moment où, dans cette convocation et dans la mise en place de ce comité de pilotage, je ne suis absolument pas consulté en amont ni sur son périmètre, ni sur sa composition, ni sur le choix des dates de réunion parce que je peux avoir aussi un emploi du temps, pas aussi important, bien sûr, que Madame Hidalgo mais quand même je peux avoir aussi des choses à faire dans la journée, non plus sur la sélection qui a conduit à désigner des membres de ce comité, où il y a beaucoup d'associations qui sont quand même assez proches de la Gauche, même s'il y en a qui sont tout à fait neutres, évidemment et qu'il y a autant d'adjoints au Maire de Paris que d'associations, ce qui donne un équilibre assez favorable à la mairie centrale et où la mairie du 15ème n'est représentée que par un titulaire : le Maire ou son représentant.

Je pense qu'il aurait été pertinent, par exemple, si on m'avait demandé mon avis mais on ne me l'a pas demandé, d'associer des associations locales en plus grand nombre et peut-être que le Maire du 15ème aurait pu co-présider le comité de pilotage qui a été confié, c'est vrai, à Monsieur Blondel, dont les liens avec le 15ème sont quand même assez ténus, il faut bien le dire, même si on peut aussi avoir des équipements dans le 15ème qui aient l'ambition de dépasser le 15ème.

Concernant ce Patronage Laïque, bien sûr, nous nous réjouissons qu'il soit modernisé. Lorsque j'ai eu une ou deux discussions, un dialogue, si je peux dire, avec Madame Hidalgo à ce sujet, la reconstruction du patronage laïque pour en faire un centre accueillant les associations, peut-être des espaces d'animation, de culture, aussi pour que des familles du 15ème puissent y tenir des fêtes familiales en louant les salles, me paraissait un bon projet.

C'est le projet initial que Madame Hidalgo m'avait présenté, pas celui qui est présenté aujourd'hui où il s'agit non pas d'un centre associatif du 15ème mais d'un centre plus parisien de la laïcité et avec des logements alors qu'il y a beaucoup d'emplacements encore dans le 15ème où on peut construire des logements sociaux et vous savez que nous avons voté tous les projets de délibérations.

Sur la réhabilitation, c'est vrai que c'est un souvenir, une histoire dans le 15ème, le Patronage Laïque mais il y a non seulement le fait de l'intérêt patrimonial qu'on peut juger comme étant plus ou moins valable mais aussi le fait, je me souviens qu'au budget primitif 2008, lorsqu'à ce budget la rénovation du Patronage Laïque avait été envisagée, c'était un budget de 3 millions et quelques centaines de milliers d' euros qui avaient été inscrits.

Or aujourd'hui on nous parle de 5 millions deux. Alors, entre une réhabilitation qui était prévue à l'époque et où Monsieur Dargent d'ailleurs mérite bonne lecture puisque vous disiez en juin 2001 « la ville votera très prochainement des crédits pour réhabiliter ce lieu, l'insonoriser et permettre à de nombreuses associations du 15ème de trouver un lieu convivial ». J'aurais pu, là, voter des deux mains mais on peut changer d'avis bien sûr et peut-être que les services de la Ville ont considéré que la réhabilitation n'était plus possible et qu'il fallait reconstruire mais cela fait quand même 2 millions d'euros d'écart.

Je crois qu'il faut que nous soyons aussi soucieux des deniers des contribuables d'autant plus qu'on nous ressort, à chaque fois que nous proposons des équipements nouveaux pour le 15ème ou des subventions, on nous oppose la crise, les difficultés budgétaires de la Ville, qui sont réelles, bien sûr, mais là on n'est plus à 2 millions près.

Je crois que la commission du Vieux Paris, quant à elle, n'a pas été consultée sur cet aspect patrimonial, qu'on peut plus ou moins contester, je suis d'accord mais au moins qu'il y ait un débat, une discussion. Ce que l'on reproche sur ce point, ce n'est pas forcément qu'on reconstruise plutôt qu'on réhabilite, il y a peut-être des raisons techniques évidemment, mais c'est qu'on ne nous fournisse aucune étude qui nous permette à nous-mêmes élus de nous faire une idée sur la possibilité de réhabiliter ou non cet emplacement.

En plus, c'est vrai, on ne sait rien du devenir de l'association « Patronage Laïque - Maison pour tous » on ne sait pas quel sera le mode de gestion de l'équipement nouveau. Claire de Clermont-Tonnerre l'a dit, est-ce qu'il sera inscrit à l'inventaire des équipements transférés, au profit, par l'intermédiaire de la mairie du 15ème et de l'ensemble des habitants du 15ème, etc.

Je pense que là aussi nous avons totalement découvert dans le projet de délibération la réalisation de l'extension du foyer de travailleurs du 193 rue Saint-Charles dont d'ailleurs j'observe que dans le comité de pilotage du 8 juillet on nous indiquait qu'il y aurait 18 logements et qu'aujourd'hui dans le projet actuel on nous indique qu'il y en aura 30. Pourquoi pas ? Mais là ce n'est pas de la concertation, on nous impose des choses sans nous donner les tenants et les aboutissants.

Je crois que sur cet espace important et en fonction de l'histoire du Patronage Laïque il aurait pu y avoir un espace totalement dédié aux associations et aux animations locales d'autant plus qu'à quelques pas de là, vous vous en souvenez, on en parlera dans quelques jours, dans la ZAC Boucicaut, l'équipement culturel de 3.800 m^2 qui était prévu a fondu comme neige au soleil à 750 m^2 et que l'espace associatif qui était prévu de 1.100 m^2 a été totalement supprimé. Donc c'était vraiment l'occasion, alors que nous avons une Maison des associations qui est à l'autre bout de l'arrondissement, rue de la Saïda, d'avoir un espace encore plus important pour les associations, même si on ne nie pas du tout l'utilité de créer des logements sociaux pour travailleurs ou pour les habitants du 15ème d'autant plus que le COS de Boucicaut n'est pas utilisé à plein, comme vous le savez.

La rénovation du Patronage Laïque en un vaste équipement associatif ouvert à tous, c'est une occasion que nous laissons passer même si bien sûr ce sera une amélioration. On aurait pu encore aller plus loin, on a besoin de salles insonorisées pour permettre des répétitions de formations musicales, des lieux permettant d'accueillir des expositions, des spectacles scolaires. On nous demande sans arrêt des locaux pour des spectacles scolaires. La mairie devient une annexe des écoles parce que chaque école souhaite que sa fête ait lieu là, des associations sportives, des salles accessibles aux habitants dont nous manquons dans le 15ème pour leur permettre de célébrer des évènements familiaux, fêtes diverses, anniversaires, etc, et des lieux pour permettre aux associations dans leur diversité de se réunir, que ce soient les associations de locataires, de commerçants et je ne parle même pas du deuxième conservatoire.

Tout ceci n'apparaît pas dans le projet, ou ne pourra en tout cas pas être satisfait. Voilà tout simplement ce que nous voulions exprimer sur ce projet de délibération. Explication de vote, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, avec deux éléments factuels. Le premier élément est le suivant. Evidemment il y a eu, cela ne vous a pas échappé d'ailleurs, au Patronage Laïque, un minimum de travaux qui ont été faits pour rendre cet équipement propre à provisoirement accueillir du public. Cela ne suffisait pas.

Effectivement, ce qu'il faut faire maintenant c'est d'une toute autre ampleur, cela coûte plus cher, certes, mais la différence aussi c'est que désormais on peut y faire des logements sociaux. L'élévation de l'enveloppe est la contrepartie notamment de l'inscription de logements sociaux dans cet équipement qui n'était pas initialement prévue et dont vous avez tout à fait remarqué que c'est un plus.

En second lieu, la concertation aurait pu se poursuivre, on en discutera en conseil de Paris, moi, on ne m'enlèvera pas de l'idée et finalement Madame de Clermont-Tonnerre a confirmé ce que je disais, que si elle n'avait pas quitté prématurément ce comité de pilotage il aurait pu être le lieu d'une concertation plus approfondie ...

(Brouhaha dans la salle)

Claude Dargent : ... et que son départ a fait tourner court une instance qui était faite pour cela.

Monsieur le Maire : C'est un raccourci mais enfin !

Claude Dargent : Maintenant c'est de sa responsabilité en l'occurrence. J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous poser une question. S'agissant des locaux pour les associations, avec Monsieur Lamour, vous nous aviez promis toute une série de salles que le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes allait mettre à disposition des associations du 15ème, ça nous intéressait beaucoup. Où en sommes-nous sur ce dossier, Monsieur le Maire ?

Dernier point. Il ne nous a pas échappé que le titulaire du siège de Maire du 15ème a changé en 2008. Maintenant, Monsieur le Maire, il en va du niveau du 15ème comme d'un autre niveau. Le discours sur la rupture a des limites. Vous êtes Monsieur le Maire, Monsieur Philippe Goujon, membre de ce Conseil d'arrondissement depuis 1983, associé sans aucune limitation aux travaux de la Majorité du 15ème arrondissement depuis 1983. Vous étiez premier adjoint sous l'ancienne mandature. Madame de Clermont-Tonnerre était adjointe de Monsieur Galy-Dejean dans la mandature d'avant. Alors, que vous nous disiez que Monsieur Galy-Dejean vous a torturé pour que vous ne puissiez pas émettre la moindre protestation, pour que vous n'ouvriez pas la bouche, que vous ne puissiez pas remettre en cause sa politique, c'est peu crédible, Monsieur le Maire et en tous les cas les habitants du 15ème ne le croient pas.

Monsieur le Maire : Il y a donc des explications de vote. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Merci Monsieur le Maire. Après cette brillante conférence de la société historique du 15ème, je voudrais quand même attirer l'attention de nos collègues de l'opposition sur un mot qui semble, après nous avoir donné de belles leçons dessus, complètement galvaudé, c'est le terme de « concertation ». Monsieur Dargent a terminé son propos en parlant des habitants du 15ème mais qu'est-ce que Monsieur Dargent connaît des habitants du 15ème à partir du moment où il refuse toute concertation avec eux.

Je souhaite, c'est le cadre de mon explication et c'est très important à nos yeux, que ce projet -je regrette parce que je suis sûr que ce ne sera pas le cas in fine- puisse être débattu devant les conseils de quartier. On ne peut pas dire que, en la matière, la Gauche du 15ème nous ait fait la preuve, pour l'instant, depuis le début de cette mandature, de sa totale disponibilité vis-à-vis des conseils de quartier pour faire de la concertation sur les projets. On l'a vu sur différents projets, on l'a vu sur Boucicaut, par exemple et nous sommes très demandeurs que pour le projet du Patronage Laïque les conseils de quartier concernés -dois-je rappeler que le Patronage Laïque avenue Félix Faure est à la frontière de deux conseils de quartier- puissent être partie prenante de ce projet parce qu'après tout au-delà de toutes les belles phrases de Monsieur Dargent, ce sont les habitants du 15ème et de ces quartiers qui sont concernés au premier chef. Je ne vois pas, encore une fois de la part de la Gauche, un effort de concertation à part travestir ce terme et encore une fois le galvauder. On ne peut que le regretter.

Monsieur le Maire : Merci. Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Très rapidement, juste une petite précision. Je pense que l'augmentation du budget, qui a été évoqué tout à l'heure, n'est pas du tout liée aux logements. Monsieur Dargent, si vous vous reportez à l'annexe 2, vous verrez que les logements coûtent 4 millions d'euros et que le budget pour le patronage seul est de 5 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Le problème n'est pas celui des logements sociaux puisque nous votons tous les projets de délibérations sur les logements sociaux, c'est de l'emplacement. Par exemple, le COS, le Coefficient d'Occupation des Sols dans la ZAC Boucicaut à Convention aurait permis de construire 91.000 m², vous ne construisez que 50.000 m². C'est un choix, un parti pris urbanistique que je respecte. Mais des logements auraient pu être construits là, par exemple 30 de plus, ce qui aurait permis de consacrer l'ensemble de cet espace à des locaux associatifs. Je pense que cela aurait été plus opportun. Nous n'avons pas pu obtenir gain de cause.

Deuxièmement, en ce qui concerne le Ministère des Affaires Etrangères, les choses avancent, peut-être lentement mais enfin il y a des travaux. La crèche a été inaugurée il y a une quinzaine de jours et va permettre d'accueillir une soixantaine d'enfants du Ministère qui ainsi ne feront pas pression sur les crèches municipales.

Enfin, pour le bâtiment associatif, celui-ci est en cours d'aménagement ou vient d'être aménagé et doit être partagé, d'après ce que nous ont dit les responsables de cet équipement, entre les organisations professionnelles -je pense que vous ne pouvez pas contester que les organisations professionnelles et syndicales du Ministère puissent avoir des locaux- et les associations du 15ème.

Enfin, qu'il y ait eu des différents avec mon prédécesseur, nous étions d'accord sur un certain nombre de choses, en désaccord sur d'autres, c'est le débat démocratique comme vous pouvez en avoir vous-même avec vos partenaires, soit à l'intérieur du même groupe, soit à l'extérieur. Il se trouve que sur le Patronage Laïque nous n'étions pas totalement en phase. D'accord, il y a une discipline de vote qui souvent nous a amenés à voter des choses. En tout cas ce que je dis et je le prouve, simplement si vous observez que depuis 2008 nous avons jusqu'à aujourd'hui, et nous sommes déçus par ce projet, nous avons voté les subventions en faveur du Patronage Laïque alors que sous la précédente mandature aucune subvention n'avait été votée. Je ne dis pas que c'est un point majeur de désaccord que nous avions. Nous partagions beaucoup d'autres choses et de valeurs. Voilà simplement quelques explications puisque vous m'avez interpellé.

Maintenant nous allons passer au vote.

Point *4. 2010 DLH 36* avec un avis défavorable du rapporteur.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

Point *5. 2010 DDATC 42 -*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

◊

6. 2010 DLH 55 – Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement de locaux commerciaux et locaux d'activités compris dans différents programmes de l'office.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

Nous allons joindre les trois projets suivants dans la mesure où il s'agit de constructions de projets rue Castagnary.

7. 2010 DLH 82 – Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts complémentaires PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la SGIM en vue du financement des programmes de construction situés 131/133 – 132 et 139/141 rue Castagnary.

8. 2010 DLH 90 – Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 88 rue Castagnary / 119 rue des Morillons.

9. 2010 DLH 111 – Modification de la délibération 2009 DLH 224 portant location au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary.

Nous pouvons avoir une discussion commune sur ces trois projets de délibération qui sont rapportés par Madame Tachène. Qui souhaite s'exprimer ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Ces délibérations nous donnent une nouvelle fois l'occasion d'exprimer notre incompréhension devant la lenteur avec laquelle les opérations de construction et de réaménagement sont conduites dans la partie de la rue Castagnary inscrite entre les rues Brancion et Vouillé.

Nous sommes bien loin de ce fameux « temps d'avance » que j'évoquais tout à l'heure, qui a longtemps rythmé les discours électoraux de Monsieur Delanoë. A Castagnary, je dirais que les projets accusent un vrai temps de retard !

Car voilà des années que le 15ème attend un réaménagement ambitieux de ce secteur dont la plupart des emprises en friche sont propriété de la Ville de Paris.

Voila des années que les habitants vivent dans un environnement d'immeubles murés ou d'emprises en friche et sont contraints de supporter les nuisances liées à cet état d'abandon.

Voilà des années enfin que nous interpellons le Maire de Paris sur l'enlisement du réaménagement du secteur Vouillé/Jacques Baudry.

Quelques exemples. En 2004, le Maire de Paris nous annonçait la réalisation au 139/141 rue Castagnary, qui fait l'objet d'une des trois délibérations, de logements sociaux, d'une crèche de 70 places et d'une halte garderie de 25 places avec un démarrage du chantier à l'été 2005. Or aujourd'hui, alors que des centaines d'enfants attendent des places en crèche, il n'y a ni halte garderie, ni crèche sur ce terrain municipal. Le seul changement perceptible sur le site étant le remplacement des vieilles barrières de chantier dégradées par des palissades neuves.

Autre exemple. Au numéro 39 les riverains attendent toujours la démolition d'un immeuble municipal muré depuis 7 ans. Pendant des années les habitants ont été contraints de cohabiter avec ce bâtiment glauque sans que la Ville ne bouge !

Je saisis ces délibérations pour revenir sur le terrain qui longe les cuves de la CPCU et les voies SNCF. Nous sommes là sur le linéaire compris entre le 41 Castagnary et la rue Jacques Baudry où nous avons un certain nombre d'emprises plus ou moins en déshérence qui bordent les cuves de la CPCU et le faisceau des voies ferrées Montparnasse. Le paysage y est assez sinistre avec cette enfilade de locaux désaffectés suivie d'un terrain vague et d'un grand immeuble entièrement vidé de ses habitants.

Devant l'exaspération des riverains et depuis 6 ans nous interrogeons le Maire de Paris sur le devenir de ce secteur. A plusieurs reprises le Maire de Paris nous a répondu « que les choses allaient bouger et que vous alliez définir de façon claire et précise l'aménagement global de cette rue ».

Nous avons une nouvelle fois évoqué ce sujet lors de notre séance du 3 mai. Chacun s'en souviendra ici, nous avons émis le vœu que les discussions entre la Ville, RFF, la CPCU et bien évidemment la mairie du 15ème soient engagées pour l'évolution de ce secteur, dans un souci de végétalisation et de constitution d'une trame verte le long de la voie ferrée et d'amélioration du cadre de vie des riverains.

En dépit des annonces publiques faites par Madame Hidalgo sur la prochaine organisation d'une réunion, nous ne voyons rien venir, pas de date de réunion, aucune amorce de discussion avec notre Mairie.

Les habitants, mais aussi les élus, attendent des réponses et nous entendons bien être associés en amont à l'évolution de ce secteur. Le quartier Castagnary doit retrouver une nouvelle dynamique, un environnement plus satisfaisant. Ayons, mes chers collègues, de l'ambition pour cette rue qui porte le nom d'un ancien Président du Conseil municipal de Paris

Monsieur le Maire : Nous pouvons approfondir en plus nos connaissances historiques sur le 15ème. D'autres interventions sur le sujet ? Non.

Effectivement, je m'étais réjoui lors de notre dernier conseil que Madame Hidalgo propose, lors du vœu qui était discuté, un groupe de travail de façon à pouvoir envisager l'avenir sur Castagnary même si je regrettais qu'elle ne soit pas favorable à une trame verte, surtout quand j'entends les discours de la municipalité contre le réchauffement climatique et sur le Plan Climat. En tout cas, j'y aurais participé bien volontiers. Je pense qu'il n'est pas encore trop tard d'ailleurs et je pense que vous lui transmettrez l'idée d'un groupe de travail. Simplement, ce groupe de travail aurait pu se réunir déjà avant la présentation des trois projets d'aujourd'hui qui ne sont pas d'une ambition folle, puisque ce sont des projets pas considérables et qui d'ailleurs font état des retards pris dans cette opération.

En tout cas, je pense que nous allons les voter. S'il n'y a pas d'autre intervention je les mets aux voix. Peut-être que Madame Tachène, qui est rapporteur, va prendre la parole.

Anne Tachène : Je n'osais plus prendre la parole. Monsieur le Maire, mes chers collègues, simplement quelques remarques complémentaires pour saluer les propos de Madame de Clermont-Tonnerre. Je souhaite rappeler que dans chacune des délibérations que nous votons depuis le début de cette mandature, il est indiqué que le type de logements sociaux sera déterminé ultérieurement en tenant compte du contexte local et après consultation des élus d'arrondissement. Or, depuis le temps, ni le Maire du 15ème, ni les élus d'arrondissement n'ont jamais été consultés sur la répartition de ces logements. C'est un sujet sur lequel nous nous exprimons, malheureusement, avec trop de régularité.

J'en profite également pour rappeler notre attachement, même si le secteur Castagnary, comme vous l'avez dit, est un modeste nombre de logements mais simplement pour rappeler notre attachement au respect de l'engagement du Maire de Paris pour réaliser un tiers de logements pour les classes moyennes.

Enfin, pour rappeler, comme cela a été souligné, qu'il s'agit de prévoir les équipements indispensables à la vie du quartier : les crèches, les équipements sportifs, pour une vie harmonieuse dans notre arrondissement, également les écoles qui sont toujours attendues. Cependant, avec toutes ces remarques, je vous propose d'adopter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent, pour explication de vote.

Claude Dargent : Oui, juste une explication de vote. J'ai un petit peu de mal à suivre la diatribe de Madame de Clermont-Tonnerre parce que : qu'est-ce que nous examinons ici ? Nous examinons justement trois délibérations qui règlent une série des problèmes de ce quartier.

Il faut savoir, point d'histoire complémentaire, Monsieur le Maire, que nous sommes aujourd'hui dans le traitement de ce qui a été un projet de ZAC à l'époque, qui avait amené la Mairie de Paris à se porter acquéreur de toute une série de parcelles et que tout cela, à partir du moment où il n'y a pas eu de ZAC finalement, tout cela amène aujourd'hui un traitement d'un passif un peu compliqué parce qu'il y a toute une série de parcelles qu'il faut traiter une à une.

Donc ça prend du temps, trop de temps, toujours. Les collectivités publiques sont toujours trop longues, on est bien d'accord, à agir.

Maintenant, j'ai plutôt tendance à être d'une nature plus optimiste que Madame de Clermont-Tonnerre et je me réjouirais plutôt que par ces trois délibérations nous trouvions un débouché à trois des problèmes qui étaient posés dans ce quartier.

Monsieur le Maire : Solutions modestes mais qui existent. Je rappelle notre souci qu'il y ait aussi cette réunion de travail sur l'avenir ; parce que cela ne règle pas définitivement, je crois qu'il n'y a pas de problèmes d'ailleurs, la rue Castagnary et deuxièmement c'est vrai, la concertation sur la répartition des locaux qui est annoncée dans chaque projet de délibération mais qu'on ne voit jamais se mettre en œuvre.

Donc nous allons mettre aux voix les projets de délibérations.

Le DLH 82 - Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

Le DLH 90 - Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

Le DLH 111 - Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

◊

10. 2010 DLH 93 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 9 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements, les 5ème, 12ème, 15ème, 17ème et 20ème, par la transformation de chambres en logements.

Monsieur le Maire : Nous sommes concernés par un logement 41 avenue Bartholomé : réalisation d'un T3 et 8 rue Théophraste Renaudot : réalisation d'un T2.

Pas d'intervention. Merci.

◊

11. 2010 DLH 102 - Création d'une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de situations d'habitat indigne situées dans les 2ème, 10ème, 11ème, 15ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements. Conclusion avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire : Nous sommes concernés par le 266 rue Lecourbe, le 93 et 95 rue Brancion et le 80 rue de Javel.

Pas d'intervention. Merci.

◊

12. 2010 DLH 118 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à HSF et portant sur les biens immobiliers situés dans le périmètre de la convention immobilière du 11 septembre 1981 résiliée au 31 décembre 2008.

Monsieur le Maire : Un immeuble est concerné dans le 15ème, il s'agit du 160 boulevard de Grenelle.

Pas d'intervention. Merci.

◊

13. 2010 DLH 122 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par la SNI en vue du financement du programme de construction de 141 logements sociaux dont 8 PLAI, 77 PLUS et 56 PLS 9-15 boulevard de Grenelle.

Monsieur le Maire : Opération bien connue, il s'agit d'une prolongation de la garantie accordée par le Conseil de Paris.

Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Pour conclure cet ensemble de délibérations liées au logement et souligner que c'est un ensemble de délibérations très importantes. Certaines sont techniques, il y a des contraintes de financement à des avenants divers et variés mais la plupart de ces délibérations, j'intègre la dernière délibération sur le boulevard de Grenelle, concerne la réalisation de nouveaux programmes. En tout, ce sont 184 nouveaux logements sociaux dont pourront bénéficier les habitants du 15ème.

Pour prolonger les propos de Madame Tachène qui disait que les types de logements ne sont jamais indiqués, la plupart du temps, ils le sont ici puisqu'en faisant le calcul, je crois qu'il y a 8 % de ces logements dont le type n'a pas été indiqué, 102 qui sont du PLUS donc 55 %, plus de la moitié, 14 qui sont du PLAI : 8 % et 68 qui sont du PLS : 37 %. Là, en l'occurrence, les choses sont relativement claires. Une manière aussi pour moi de souligner l'effort continu apporté par la Ville en matière de logement social. C'est en tout, vous le savez, plus de 40.000 logements sociaux qui seront financés sous cette mandature, ça vient s'ajouter aux 30.000 logements sociaux qui ont été financés sous la mandature précédente.

Mais permettez-moi, Monsieur le Maire, de revenir sur des déclarations qui m'ont semblé un peu malheureuses, que j'ai lues dans le Parisien cette semaine où un élu du 15ème, Député par ailleurs, nous expliquait que la Ville de Paris relogeait des familles à problèmes du nord de Paris dans le 15ème arrondissement. Je trouvais que ces propos étaient malheureux pour ne pas dire assez inacceptables. C'est encore une fois une manière d'opposer certains Parisiens à certains autres Parisiens. En tout cas je n'aime pas quand on monte les gens les uns contre les autres et je n'ai pas aimé ces déclarations, je tenais à vous le dire.

Monsieur le Maire : Donc vous ne partagez pas sans doute, comme viennent de dire nos collègues, les propos de Martine Aubry insultant le Président de la République.

Philippe Mouricou : C'est vrai que le Président n'insulte jamais personne.

Monsieur le Maire : Monsieur, il est le Président et je pense que l'on peut essayer de débattre sans invectives et sans injures et qu'il faut le respecter.

En tout cas, pour revenir à ces projets de délibération, juste deux, trois observations. Peut-être que Monsieur Lamour souhaitera donner une précision, bien sûr. On ne va pas entamer un grand débat sur le logement social à Paris, que vous avez entamé, parce que cela nous mènerait fort tard et on a beaucoup de choses à dire nous aussi concernant cette politique que nous ne partageons pas, évidement.

Premièrement, c'est de l'information et pas de la concertation. Vous avez indiqué que dans le projet de délibération était précisée la répartition en PLUS, PLAI mais ce n'est pas le sujet, ce n'est pas ce que nous reprochions. Dans les projets de délibérations il est indiqué, notamment dans le précédent que nous avons voté, que les élus du 15ème seraient consultés sur la répartition. Il ne s'agit pas d'être informé dans un projet de délibération, il s'agit d'être consulté sur la répartition et vous verrez que c'est une clause assez habituelle dans les projets de délibération, qu'on retrouve assez régulièrement. Or, je dois constater, hélas, que je n'ai jamais été consulté sur la répartition du type de logements, du nombre de pièces, etc, dans aucun projet de délibération depuis le début de la mandature. C'est cela que nous reprochons à la municipalité qui l'indique pourtant dans ses projets de délibérations.

Deuxièmement, sur les 40.000 logements sociaux, vous constaterez que pour ce qui concerne le 15ème arrondissement en tout cas, le Maire et le Conseil d'arrondissement ont voté la quasi-totalité de ces projets de délibérations parce que nous considérons que nous avons un devoir de reloger nos concitoyens et notamment ceux qui sont les plus fragiles, les plus vulnérables.

C'est vrai que dans les critères d'attribution que j'ai indiqués dans un règlement intérieur d'ailleurs, pour la commission d'attribution pluraliste et transparente que nous avons mise en place, j'ai souhaité expressément et je ne m'en cache pas, le souci de reloger d'abord les habitants du 15ème arrondissement et si possible, d'ailleurs, ceux qui servent la collectivité. On a tellement de difficultés, je parle sous le contrôle de l'adjointe chargée de la petite enfance, pour trouver des puéricultrices, des auxiliaires de puériculture, des animateurs,

etc, c'est vrai qu'il me semble naturel que la collectivité parisienne, comme locale, doive essayer de les favoriser.

Vous savez fort bien que, quand vous dites 40.000 logements sociaux, vous mettez là dedans un peu tout et n'importe quoi, des carottes et des navets. Vous mélangez en tout cas les opérations d'acquisition-rénovation et les opérations de construction. Or, nous maintenons que les opérations d'acquisition-rénovation ne permettent pas de créer des logements mais simplement de substituer une population de classe moyenne à une autre. C'est cela que nous contestons dans votre politique et le fait d'acheter des immeubles existants dans le patrimoine du 15ème ne fait qu'accélérer la spéculation immobilière sur l'ensemble du 15ème, il n'y a qu'à voir l'augmentation des prix des immeubles de logements dans le 15ème. Je ne dis pas que vous en êtes les seuls responsables mais vous contribuez à cette spéculation immobilière.

Enfin, je ne veux pas me faire l'interprète de Monsieur Lamour qui, mis en cause, répondra mais je voudrais simplement dire qu'à partir du moment où on loge des populations en grande difficulté, avec souvent des jeunes en désinsertion et des familles qui ont des difficultés d'insertion, ce que nous demandons, ce que j'ai demandé, comme Monsieur Lamour d'ailleurs, c'est qu'il y ait un accompagnement social de ces familles, qui soit plus fort et plus étroit, que des équipements publics puissent également être créés.

A partir du moment où on loge davantage de familles, il faut que ces familles puissent aussi bénéficier de ce dont peuvent bénéficier les Parisiens alentour, c'est à dire des équipements sportifs en plus grand nombre, qui sont déjà, hélas, saturés, des équipements scolaires, comme le disait Madame Malherbe qui réclame depuis longtemps une école supplémentaire, des équipements culturels, des espaces d'animation, des terrains de jeux, de sport, des jardins, etc. C'est de cela dont il est question, d'une part de favoriser d'abord les habitants du 15ème qui recherchent un logement et deuxièmement de contribuer à un accompagnement, à un encadrement en quelque sorte, de familles qui ont peut-être plus de difficultés que les autres à s'insérer, c'est la raison pour laquelle il faut les aider davantage. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Pour effectivement rajouter quelques mots à vos propos.

Monsieur Mouricou, où étiez-vous, il y a quelques jours, quand aux Périchaux, dans l'après-midi, déjà deux bandes s'étaient affrontées ? Une bande, semble-t-il venant de la Porte de Vanves et l'autre semble-t-il, du quartier des Périchaux ?

Où étiez-vous, Monsieur Mouricou, quand le soir venu une camionnette s'est arrêtée et toutes portes ouvertes a commencé à mitrailler un regroupement de jeunes, mettant ainsi en danger une partie de la population qui réside dans ce quartier ?

Monsieur Mouricou, on ne vous a pas vu. D'ailleurs, je crois qu'on a vu peu d'élus de Gauche à ce moment alors qu'avec Philippe Goujon et d'autres élus, d'autres adjoints, je pense en particulier à Hubert Martinez, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises pour, à la fois être à l'écoute des habitants qui ne souhaitent qu'une chose, Monsieur Mouricou, c'est qu'on leur « foute la paix » dans ce quartier des Périchaux et qu'ils ne soient pas obligés en permanence de baisser la tête quand ils rentrent chez eux.

Oui, Monsieur Mouricou et d'ailleurs, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est un responsable de la sécurité de Paris Habitat, à l'occasion d'une réunion en ce qui concernait le quartier proche du conservatoire, en particulier le quartier Maillol, qui faisait référence effectivement à un certain nombre, certes limité, je le reconnais bien volontiers, de familles ou d'individus récidivistes qui semble-t-il partaient d'un arrondissement pour arriver dans le 15ème.

Monsieur Mouricou, vous avez l'indignation bien sélective. Je vais vous lire un passage d'un propos tenu dans ce même conseil d'arrondissement. Je cite : « Oui, il y a parfois des problèmes concernant la concentration de certaines familles dans des immeubles et je pense que les choix qui sont opérés, je ne sais pas par qui, je pose la question, sont des choix irresponsables parce que je crois à l'intégration républicaine de ces familles. Elle passe par la mixité, par le mélange des cultures et il n'est pas bon pour ces familles, d'abord, d'être toutes ensembles rassemblées dans un seul immeuble. De la même façon, il n'est pas bon pour les autres familles d'accueillir de trop grandes familles venant d'une même origine. Je dis qu'il y a aujourd'hui un problème. Je terminerai en posant une question à laquelle je ne suis pas, modestement, ce soir, à même de répondre : comment applique-t-on la loi DALO à Paris ? Comment le Préfet applique-t-il la loi DALO à Paris ? Merci ». C'était Monsieur Alayrac qui tenait ses propos, ici même, Monsieur Mouricou.

Alors je crois qu'effectivement, Monsieur Mouricou, vous avez l'indignation sélective et je crois qu'il est bon, de temps en temps, de dire les choses avec calme, bon sens, surtout de rester à l'écoute des habitants du 15ème, qui, je vous le répète, ne demandent qu'une chose : être au calme dans leur quartier. C'est en tout cas ce à quoi nous essayons de nous engager avec Philippe Goujon et toute son équipe alors que vous péchez, Monsieur Mouricou, j'allais dire par naïveté, peut-être ?

On avait déjà entendu ce terme-là il y a quelque temps mais j'ai l'impression surtout que vous fonctionnez par cynisme et là, pour nous aussi c'est inacceptable.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais m'abstenir d'intervenir mais les propos de Monsieur Lamour m'obligent bien à intervenir quand j'entends le fait que Monsieur Mouricou et ses collègues soient qualifiés de cyniques ou de naïfs. Nous n'avons pas d'indignation sélective et les propos de Monsieur Alayrac étaient tout à fait pertinents.

Vous n'avez en rien répondu à la question qui a été soulevée par Monsieur Mouricou sur vos propos. Vous vous êtes défaussé sur les propos de notre collègue Monsieur Alayrac, mais vous n'avez en rien répondu sur le fait : Est-ce que Paris est une ville unique qui doit être solidaire et faire en sorte que tous les habitants de Paris trouvent leur place et que cette solidarité allait jusqu'au fait que des personnes justement du fait de trop de concentration de même population dans certains quartiers d'autres arrondissements du Nord de Paris puissent justement aller dans des quartiers où il y a moins de concentration, c'est-à-dire dans l'ouest parisien ? Est-ce que oui ? Oui, effectivement ... Je peux répondre ?

Monsieur le Maire : Non. Vous terminez, Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Vous nous traitez de cynique, etc, je trouve ça indigne de vous, Monsieur le Député.

Deuxièmement, vous nous reprochez de ne pas être présents sur le terrain en même temps que vous, nous n'y sommes peut-être pas en même temps que vous mais je ne pense pas que vous nous appeliez quand vous y allez. Excusez-nous de ne pas suivre votre agenda mais d'avoir le nôtre et d'être toujours à l'écoute des habitants.

Monsieur le Maire : Merci.

José Baghdad : Et pour conclure, pour amuser la galerie, moi je m'indigne aussi sur l'image républicaine qui peut être donnée par nos élus et les premiers d'entre eux, notamment des ministres et vous parlez de logements, si vous voulez libérer du logement social pour les classes moyennes, demandez à un Secrétaire d'Etat ou au Ministre qui habite dans le 15ème de libérer son logement social : Monsieur Georges Tron. Merci.

Monsieur le Maire : Là c'est très bas ! Personne ne dira que Monsieur Mano lorsqu'il était Sénateur occupait un logement social de la Ville de Paris et qu'il a été obligé de le quitter sous la menace de la presse. On ne va pas se lancer là-dedans parce que chacun en a autant pour les uns et pour les autres. Donc, nous allons clôre puisque chacun s'est exprimé.

Je voudrais simplement dire que Monsieur Lamour dit ce qu'il a envie de dire et n'est pas obligé de répondre à vos injonctions. Il a parfaitement défendu son point de vue. Nous partageons d'ailleurs ses déclarations. Deuxièmement, lorsqu'il s'agit de reloger des personnes et des familles en difficulté dans le 15ème, oui, je n'hésite pas à le dire et je pense être appuyé par l'ensemble de la municipalité, je souhaite qu'on reloge, d'abord, les familles du 15ème arrondissement dont beaucoup, vous le savez très bien, puisque vous dites être des élus de terrain, ce que je ne conteste pas du tout, évidemment, vous savez très bien que beaucoup d'entre elles sont dans des conditions de vie très difficiles dans le 15ème arrondissement et que parmi les 7 ou 8.000 demandes de logements que nous avons, non satisfaites, les constructions ou les attributions de logements ne sont pas suffisantes pour les satisfaire toutes.

Nous allons maintenant voter ce projet de délibération. Nous en sommes au point 13. L'assemblée est informée, il y a des explications de vote, nous allons passer au vote, vous vous êtes exprimés ainsi que Monsieur Baghdad.

Le numéro 13 - DLH 122 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. C'était le dernier projet de cette série.

◊

Nous allons maintenant avoir un débat où nous pouvons joindre plusieurs documents.

14. 2010 DVD 33 - Approbation du programme 2010 d'itinéraires cyclables, de double sens cyclables en zone 30 et d'aires de stationnement. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de la 2ème tranche du quatrième contrat « Réseau vert ». Signature de l'avenant au contrat « Réseau vert » pour les doubles sens cyclables.

Je crois que nous pouvons avoir une discussion commune concernant le point 16.

16. 2010 DVD 97 - Adoption du schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris.

En même temps on pourrait débattre sur le vœu 30 qui est déposé par la Gauche et qui concerne les modes de déplacement doux avec la mise en place du Vélib' et l'extension du réseau cyclable. On peut avoir une discussion commune, ce qui nous évitera d'y revenir à une heure qui risque d'être un peu tardive.

30. Vœu présenté par la Gauche relatif au Plan Vélo.

Monsieur le Maire : La discussion est ouverte. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Permettez-moi en premier lieu de me réjouir de l'examen de ce projet qui constitue une avancée pour les Parisiennes et les Parisiens. Je le pense sincèrement : une place plus importante dans Paris doit être laissée aux usagers du Vélib' et aux cyclistes occasionnels ou confirmés, pour le bien-être et la sécurité de tous, au nom d'un partage plus harmonieux de la voie publique.

Cette conviction, d'ailleurs, s'inscrit dans une démarche plus globale portée par le Chef de l'Etat depuis 2007 et le Gouvernement avec le Grenelle de l'Environnement I et II. Cette conviction s'accompagne d'une prise de conscience collective sur la nécessité de développer les modes de déplacements doux en ville sans opposer les différents usagers de la voie publique.

Nous parviendrons à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre la pollution sans opposer les automobilistes, les cyclistes et les piétons mais bien en engageant des solutions pragmatiques. C'est la raison pour laquelle nous soutenons le plan Vélo proposé par le Maire de Paris au travers des deux délibérations que nous examinons ce soir. Mais ce soutien va néanmoins s'accompagner d'une exigence, qui n'est pas négociable : nous souhaitons être réellement et complètement associés au processus de sa mise en œuvre car nous aussi nous avons des propositions à formuler. Nous exigeons d'être respectés en la matière !

Avant d'entrer dans le vif du sujet, pour évoquer nos propositions qui sont partagées par mes collègues, Catherine Margueritte, Anne-Charlotte Buffeteau, Franck Lefevre et l'ensemble des élus de la Majorité je voudrais rendre hommage au gouvernement de François Fillon. En effet, grâce aux contresens cyclables prévus par le décret du Premier Ministre du 30 juillet 2008, le réseau cyclable parisien va pouvoir compter sur 185 Kms supplémentaires, entre les 40 kms déjà adoptés en 2009 et les 145 kms que nous adoptons ce soir. Ce texte, en effet, impose la création de contresens cyclables dans toutes les rues à sens unique situées dans les zones 30 sur le territoire national.

Cette mise en conformité doit être réalisée avant le 1er juillet 2010. 65 quartiers parisiens seront concernés. Il serait plus « fairplay » de la part du Maire de Paris de rendre à César ce qui appartient à César, de rendre à Fillon ce qui appartient à Fillon, dans sa communication et ce serait gentil de votre part de le lui dire.

Petit mémento. Sur les 800 kms escomptés par le Maire de Paris, d'ici 2020, de réseaux cyclables dans la capitale : 256 kms ont été réalisés sous les mandatures Chirac et Tibéri ; 185 kms résultent des contresens cyclables prévus par le décret de 2008. Cela signifie que la Droite aura contribué à 55 % du réseau cyclable parisien. Je rappelle ces chiffres pour lutter contre une idée fausse selon laquelle la Droite serait hostile aux cyclistes. Il faut parfois prendre le temps de rappeler certaines vérités !

Mes chers collègues, 3 quartiers du 15ème sont en zone 30 et vont bénéficier de ces aménagements : Dupleix, Commerce et Sébastien Mercier. Il va falloir faire preuve de pédagogie dans les conseils de quartier car les habitants sont souvent surpris par cette nouveauté. Il va falloir travailler au cas pas cas.

Nous soutenons par exemple la création de contresens cyclables mais limités aux zones 30 pour des raisons de sécurité. Nous ne sommes pas, en principe, favorables à l'extension des contresens en dehors des zones 30 sauf si évidemment la sécurité peut être garantie par des aménagements appropriés ou concertés. Il faut traiter donc au cas par cas.

Nous soutenons évidemment la création de 1.000 places supplémentaires pour les deux-roues. Je note au passage que la suppression des places de stationnement pour les voitures, qui en découlera, devra donner lieu, dans la mesure du possible, à des solutions compensatoires par la construction de parkings souterrains.

Notre arrondissement a déjà perdu beaucoup de places de stationnement sous la mandature précédente. Or nous ne voulons pas monter les usagers les uns contre les autres mais essayer d'être justes et équilibrés ! La guerre aux automobilistes est une erreur, il faut convaincre plutôt que contraindre.

Sur l'expérimentation du « tourne à droite » au feu rouge pour les cyclistes, les avis sont très partagés sur nos bancs parce que sont en cause la sécurité des cyclistes mais aussi la sécurité des piétons. Une telle mesure impose une réelle autodiscipline des cyclistes et un respect de ces règles, ce qui est loin d'être acquis. Nous appelons à la vigilance de tous.

Enfin, dernier point sur l'autorisation de l'ensemble des sens interdits aux vélos ; 1.600 voies seraient concernées dans Paris. Là aussi nous sommes dubitatifs car cette autorisation doit impérativement s'accompagner d'une limitation de la vitesse. Il faut donc agir au cas par cas.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais déposer un amendement à la délibération DVD 97, avec mes collègues Catherine Margueritte, Anne-Charlotte Buffeteau et Franck Lefevre, un vœu rattaché à la délibération DVD 33.

Est-il possible de les discuter maintenant, de les présenter maintenant, ou faut-il le faire à l'issue du débat ?

J'ai évidemment prévu un texte qui peut être distribué immédiatement et j'aurai également un amendement à proposer au vœu présenté par la Gauche.

Monsieur le Maire : Attendez, on va distribuer tout cela. Il y a un amendement et ...

Géraldine Poirault-Gauvin : Un vœu rattaché -ça c'est sur les deux délibérations- et puis un amendement au vœu de la Gauche. Je peux les présenter ?

Monsieur le Maire : Oui, allez-y.

Géraldine Poirault-Gauvin : Le 1er amendement sur la délibération DVD 97, c'est pour améliorer la clarté du réseau cyclable. Nous proposons d'intégrer le réseau « Harmonie » au Plan Vélo du Maire de Paris. C'est un projet qui a été débattu lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mars 2010 et qui a donné lieu à une délibération qui a été adoptée par notre conseil.

Je rappelle juste en quelques mots les grands principes du réseau Harmonie qui est proposé par le 15ème. C'est un réseau de bandes cyclables sur chaussée qui consiste en un fil d'Ariane pour le cycliste lui permettant de se déplacer dans tout notre arrondissement dans les rues secondaires, moins empruntées et plus sécurisées. Le choix d'ailleurs s'est porté sur les bandes cyclables qui sont des voies unidirectionnelles exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies, pour des raisons aussi bien de place, d'usage et de financement. C'est une solution plus économique, elle a besoin d'un simple marquage, est rapidement installée, elle s'avère d'une grande souplesse d'utilisation pour les usagers.

« Harmonie » consiste en la matérialisation d'itinéraires au sol, via un marquage visible et assurant une continuité cyclable.

Pour susciter l'adhésion la plus large possible à ce projet, l'élaboration de l'itinéraire, qui a été d'ailleurs présenté lors du conseil d'arrondissement du mois de mars, doit tenir compte de certaines contraintes :

- éviter de supprimer trop de places de stationnement pour les automobilistes,
- ne pas mettre des séparateurs en béton car ils ne donnent vraiment pas satisfaction, on l'a vu sur la piste cyclable Pasteur-Garibaldi-Grenelle,
- ne pas supprimer de files de circulation,
- ne pas gêner les activités commerciales.

En un mot « Harmonie » c'est le réseau cyclable pour tous, c'est le réseau populaire, avec une réelle concertation.

Voilà, c'était le 1er amendement. Donc il consiste à ajouter un 2ème article à la délibération DVD 97.

Donc, la délibération N° XV/2010/030 relative au lancement de la concertation pour la réalisation d'un réseau de bandes cyclables « Harmonie » dans le 15ème arrondissement et son plan sont annexés.

Donc ça c'est le 1er amendement que nous proposons avec mes collègues.

Le 2ème, c'est un vœu qui est rattaché à la délibération DVD 33 que nous examinons aussi et c'est pour faciliter les traversées de Paris. Nous proposons que soit installée une bande cyclable sur les quais bas de la Seine du pont Bir-Hakeim au pont du Garigliano.

L'aménagement ne présente pas de difficultés techniques, permettrait de traverser l'arrondissement du Nord-Est au Sud-Ouest en concertation évidemment avec le Port Autonome, avec les associations, les associations de cyclistes, les conseils de quartiers.

Donc c'est l'objet de ce vœu qui est également distribué. J'espère que vous l'avez sous les yeux.

Le dispositif, c'est que soit rapidement programmé l'aménagement d'une bande cyclable sur les quais bas de la Seine depuis le pont Bir-Hakeim jusqu'au pont du Garigliano, en concertation avec le Port Autonome.

Enfin, il faut peut-être que la Gauche présente son vœu pour que je puisse présenter un amendement. Je ne sais pas comment vous voulez procéder, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : En réalité, on aurait dû déposer les deux vœux et ensuite, après la proposition de la Gauche, déposer l'autre vœu mais le problème est qu'ils ont été distribués tous les trois ensemble parce qu'ils sont agrafés ensemble mais on ne discutera de celui-ci qu'après que la Gauche ait présenté son vœu, dans un instant.

Vous avez terminé ?

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire d'approuver l'intégration de ce vœu rattaché et de cet amendement pour construire un réseau cyclable pour tous dans le 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Est-ce que la Gauche veut présenter aussi son vœu ou intervenir ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire. Il faut effectivement saluer ces deux délibérations, notamment la deuxième d'entre elles, parce qu'elles inscrivent le développement du vélo dans Paris dans la durée. Elles l'inscrivent également en continuité avec ce qui se passe depuis 2001, puisque depuis 2001 la pratique du vélo a augmenté de 126 % dans la Capitale et ça n'est pas un hasard, c'est parce que le vélo a été très clairement intégré comme un élément majeur de la politique des déplacements dans notre ville, ce qui n'était pas le cas avant, où l'ensemble des aménagements urbains était imaginé d'abord pour l'automobile.

Alors évidemment, un certain nombre de mesures ont permis cela : l'ouverture des couloirs de bus aux vélos : près de 30 kms supplémentaires, 260 kms d'aménagements cyclables entre 2001 et 2008 et puis évidemment Vélib' en 2007. Je ne reviens pas là-dessus, nous le savons bien.

Nous le savons bien mais il faut le souligner quand même parce que c'est le contraire de ce que vous faisiez, Monsieur le Maire, lorsque vous étiez ...

Monsieur le Maire : Décidément, je porte tous les péchés du monde !

Claude Dargent : ... Malgré tout, il faut rappeler des choses ... lorsque vous étiez aux affaires dans cette ville et jusqu'en 2001. Donc il faut rappeler un peu d'histoire.

Les aménagements qui nous sont proposés ici ont fait l'objet de toute une série de dialogues avec les mairies d'arrondissements et notamment avec la mairie du 15ème, en liaison avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme. En octobre 2009, tous les Maires d'arrondissements ont été saisis de cette quetion. Il y a eu une réunion avec vous-même, en février 2010, paraît-il. Après, j'entends les propositions de Madame Poirault-Gauvin qui se déclare favorable au développement du vélo dans Paris. Je m'en réjouis parce que moi, l'image que j'ai, c'est beaucoup plus celle de Madame Poirault-Gauvin en compagnie, du reste, de vous-même, Monsieur Goujon, s'opposant physiquement à la piste cyclable réalisée boulevard Pasteur et boulevard de Grenelle.

Et d'ailleurs, je vous invite, l'un et l'autre, par rapport à ce comportement délinquant que vous aviez adopté à l'époque, mais depuis, hélas, les choses ne s'arrangent pas, je vous invite l'un et l'autre à consulter la brochure qui est jointe à la délibération et vous verrez que cette piste cyclable, contrairement à ce que l'un et l'autre vous nous dites régulièrement, est largement utilisée par les cyclistes. Regardez les chiffres de l'APUR. Les chiffres sont têtus et vous observerez qu'il s'agit d'un des axes majeurs de circulation cycliste dans Paris, qui a été réalisé, les comptages en font foi, grâce à la création de cette piste cyclable, malgré votre opposition de principe et j'ajouterai même, votre opposition physique.

Ensuite, moi j'accueille toutes les conversions et tous les ouvriers de la onzième heure, les ouvrières aussi, donc Madame Poirault-Gauvin se dit désormais favorable au vélo, dont acte. Après, malgré tout, les choses se compliquent quand elle conditionne cette approbation à un certain nombre d'éléments qui sont quand même des obstacles majeurs.

Le réseau « Harmonie » dont elle se fait le porte parole et qui conditionne, si j'ai bien compris, l'adoption de la délibération. Il y a plusieurs problèmes, c'est d'abord que le 15ème arrondissement n'est pas un village gaulois isolé du reste de Paris. L'autre différence d'ailleurs est que, s'agissant du village gaulois, il est hautement sympathique, donc sa résistance est sympathique, alors que là, la résistance que vous nous proposez est profondément antipathique puisque que s'agit-il de faire ? Il s'agit de faire un réseau qui serait propre au 15ème arrondissement. Tout ça n'est pas sérieux. Je veux dire, heureusement, les habitants du 15ème arrondissement sont Parisiens et entendent le rester. Il n'est pas concevable que la réglementation de voirie diffère dans un arrondissement contre les 19 autres. Tout ça n'est simplement pas sérieux, je tiens à le souligner ici. C'est le premier point.

Le deuxième point c'est que la réalité de cet aménagement dit « Harmonie » c'est un peu un objet de déplacement non identifié. Des bandes cyclables, nous dit Madame Poirault-Gauvin, mais qu'est-ce que c'est que ces bandes cyclables ? Sont-elles prélevées, isolées de la circulation ou s'intègrent-elles à l'intérieur des voies existant aujourd'hui ? Les choses ne sont pas claires du tout. S'il s'agit de marquer des bandes cyclables, je l'évoquais l'autre fois, pour les cyclistes, cela évoque une réalité qui a été une réalité des années 90, c'étaient ces fameux couloirs verts que l'on voyait tracés sur le sol parisien et que les cyclistes, immédiatement, rebaptisaient des couloirs de la mort parce qu'ils étaient extraordinairement dangereux. Toutes les propositions peuvent être examinées. Je me suis rapproché des associations et si vous l'aviez fait comme moi, Madame Poirault-Gauvin, vous n'auriez pas proposé ce que vous nous soumettez ici parce que les associations cyclistes ne sont absolument pas favorables à ce type d'aménagement.

Je veux bien qu'on prétende faire le bonheur des gens contre eux mais moi c'est un discours dont je me méfie toujours beaucoup. Lorsqu'on introduit ce type d'aménagement, il faut écouter les associations et si elles trouvent que ce n'est pas une bonne idée il faut les retirer.

Voilà la raison pour laquelle, je vous le dis tout de suite, Madame Poirault-Gauvin, il n'est pas question que nous votions votre plan « Harmonie ». Est-ce que je présente maintenant le vœu ?

Monsieur le Maire : Je passerai la parole ensuite comme je l'entends, Monsieur Dargent, présentez le vœu.

Claude Dargent : Il faut être disciplinée, Madame Poirault-Gauvin.

Monsieur le Maire : Cela concernait tous les élus et vous-même, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : S'agissant du vœu que nous proposons, il est strictement issu d'une discussion avec les associations et notamment Vélo 15 et 7 qui a suggéré un certain nombre d'améliorations par rapport aux propositions et à l'état actuel de la voirie dans le 15ème et Vélo 15 et 7 a mis en évidence un certain nombre de points de discontinuité dont nous proposons ici la modification pour relier les zones 30 du 15ème, l'aménagement d'une piste à double sens rue de la Porte d'Issy, l'aménagement d'un contresens cyclable rue Falguière et rue Blomet et l'aménagement d'une piste cyclable derrière le kiosque, au niveau du passage de l'avenue Emile Zola au pont Mirabeau.

Voilà un certain nombre d'aménagements. Il y en a d'autres qui seront nécessaires dans Paris et on continuera à se battre pour qu'ils soient inscrits mais au jour d'aujourd'hui ceux-là on peut les proposer et espérer qu'ils soient adoptés par le Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole aux uns et aux autres puisqu'il y a pas mal d'intervenants, je voudrais indiquer à Monsieur Dargent, parce qu'évidemment une fois de plus j'ai été mis en cause comme porteur de tous les péchés depuis des siècles sur Paris, que Madame Poirault-Gauvin elle-même a fait litière de ces accusations que vous portez concernant les équipes municipales antérieures qui, elles aussi, se sont très orientées vers le développement des deux roues à Paris. Simplement, ce qui était valable il y a dix ans l'est moins aujourd'hui et que nous étions au tout début de cet engouement pour le vélo. Le prédécesseur de Monsieur Delanoë a commencé à mettre en œuvre et vous le savez très bien, des équipements, d'ailleurs Madame Poirault-Gauvin l'a rappelé.

Je voudrais dire une chose aussi sur cette piste Pasteur qui nous a opposés les uns aux autres. D'abord, je pense que ce n'est pas Monsieur Dargent, qui a l'habitude de manifester sur la voie publique assez régulièrement, puisque je le vois même à la télévision de temps en temps, qui va reprocher à l'élu que je suis, je le fais assez rarement à vrai dire, de manifester épisodiquement, sur la voie publique. Je pense que c'est là aussi des choses dont vos prédécesseurs étaient coutumiers, d'aller manifester contre des délibérations du Conseil de Paris avant 2001. Donc, laissez s'exprimer démocratiquement les élus même quand cette opposition ne vous plait pas parce que vous serez, je pense, peut-être après les prochaines municipales, amené aussi à recourir à ce genre de méthode.

En tout cas, pour cette piste cyclable, nous n'y étions pas opposés. Je rappelle que la partie Pasteur a été faite quelques jours avant les vacances du mois de juillet et du mois d'août, ce qui n'a pas permis l'information et la concertation avec la population et que mon prédécesseur, avec qui j'étais en parfait accord, a protesté à l'époque contre le fait que les travaux commencent deux jours environ après qu'on lui ait déposé les plans.

Ce que nous regrettions à l'époque, ce n'est pas du tout qu'il y ait une piste cyclable, un axe transversal menant du 14ème jusqu'à la Seine, c'est que cet axe ne nous paraissait pas le mieux choisi. Nous avions, Madame Erber, qui siégeait dans cette instance à l'époque, avait proposé une déviation par l'avenue de Suffren, qui lui paraissait et qui nous paraissait, c'est un choix technique, vous pouvez préférer un autre choix mais vous ne pouvez contester le fait que nous puissions avoir nous aussi des propositions, consistant à passer par l'avenue de Suffren jusqu'à la Seine.

Voilà quelle était la proposition que nous voulions faire et nous étions soutenus, pour ce faire, par l'ensemble des conseils de quartiers, par l'ensemble des associations de commerçants et de riverains.

Vous le savez d'autant mieux que lorsqu'est venu le moment de faire la piste du boulevard de Grenelle, vous qui venez de faire une diatribe très approfondie contre les bandes cyclables, cédant aux pressions des commerçants et notamment des marchands du boulevard de Grenelle, vous avez interrompu la bordure cyclable pour en faire, sur plusieurs centaines de mètres, une bande cyclable. Donc, si c'était vraiment les couloirs de la mort que vous regrettez, je pense que vous n'auriez pas mis en péril la vie des cyclistes en interrompant sur plusieurs centaines de mètres, tout le long du marché de Grenelle, les pistes cyclables pour en faire une bande cyclable.

D'ailleurs, couloir de la mort, ce sont des termes que vous ne devriez pas trop employer parce que boulevard Saint-Marcel, Port Royal, etc, malheureusement, c'est là qu'il y a eu des morts dans les aménagements que vous avez organisés à l'époque mais je ne veux pas entrer dans cette polémique-là, je ne veux pas du tout polémiquer, ni faire porter la responsabilité d'ailleurs à qui que ce soit mais attention aux termes que vous employez vous aussi parce qu'ils ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Pour terminer sur les bandes cyclables, j'ajouterai que dans le document que j'ai lu attentivement et qui est assez bien fait d'ailleurs, qui accompagne ce projet de délibération, un document de l'APUR qui doit faire une centaine de pages, je ne dirais pas qu'il y a une ode aux bandes cyclables mais celles-ci sont évoquées, page 20, comme venant en complément des pistes cyclables. Nous ne disons pas du tout qu'il faut revenir au temps de Monsieur Frédéric Dupont, qui était quand même un précurseur à l'époque, c'était il y a 25 ans, pour mettre en place des bandes cyclables partout mais que, lorsque la configuration des lieux dans un certain nombre de situations et de sites s'y prête, oui, il est préférable, c'est ce que dit le document que nous donnent l'APUR et la Mairie de Paris, de faire des bandes cyclables plutôt que des pistes cyclables et que les choses sont à vrai dire complémentaires. On ne va pas, là non plus, faire une bataille idéologique et dogmatique sur les bandes ou les pistes cyclables. Bien sûr, les deux sont complémentaires, comme d'ailleurs le projet « Harmonie ».

Vous avez mis en cause Madame Poirault-Gauvin qui répondra tout à l'heure, mais juste un point. Lorsque j'ai reçu, ça a été la seule réunion de concertation, il y en a peut-être eu une autre à l'Hôtel de Ville où mon adjoint me représentait peut-être, avec le Monsieur Vélo de l'Hôtel de Ville nous avons évoqué les prémices de ce plan « Harmonie ».

Celui-ci nous a demandé de proposer un aménagement complémentaire intérieur au 15ème, donc dans le village gaulois que vous évoquiez à l'instant, pour compléter justement le plan municipal qui, lui, est un plan qui conçoit plutôt des grands axes traversant Paris. Mais, évidemment, il doit être complété dans chaque arrondissement par des propositions. Cela peut-être des propositions faites par la Ville mais ça peut être aussi des propositions qui remontent de l'arrondissement. Nous, nous avons pensé utile et nous sommes peut-être les seuls à l'avoir fait, encore une fois nous avons été précurseurs, tant mieux, de proposer, en commençant une concertation avec un certain nombre d'associations, etc, à proposer un plan local qui permet d'être complémentaire et d'ailleurs nous avons même dit à l'époque, au cours de cette tribune et nous le redisons, que, évidemment ce n'est pas à prendre ou à laisser mais que c'est à étudier, ce plan « Harmonie » en totale concertation, j'allais dire en totale harmonie, si c'est possible, avec la Mairie de Paris. Voyez jusqu'où nous poussons la volonté vraiment de développer le vélo dans le 15ème arrondissement. Voilà ce que je voulais dire simplement pour répondre à votre intervention.

Il y avait Madame Margueritte qui souhaitait s'exprimer.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais répondre à certains. Bien sûr je vais reprendre l'argumentaire que vous avez développé, Madame Géraldine Poirault-Gauvin et vous, Monsieur le Maire, évidemment, je viens en appoint. Mais je vais aussi préciser et peut-être même éclairer, je l'espère, Monsieur Dargent, certains aspects de votre intervention.

En effet, j'ai lu attentivement, comme vous bien sûr et comme chacun dans cette assemblée, le document de l'APUR. J'ai également, sur Internet, consulté un document de la Fédération Française de Cyclotourisme qui a élaboré une charte cyclable excellente qui est consultable facilement sur son site Internet. Je vous engage à aller y faire un tour.

Je reviens sur le document de l'APUR. Il y a un document transmis par la Ville de Paris intitulé « schéma d'orientation pour le développement du vélo » avec un travail de mise en forme, un bilan, un diagnostic fort intéressant de la pratique cycliste entre 2001 et 2009 ainsi que la définition de diverses propositions qui nous a permis de constater qu'en amont le travail effectué intitulé « réseau harmonie » , ne vous en déplaise, réalisé à l'initiative de la Mairie du 15ème, de Géraldine Poirault-Gauvin, Conseillère de Paris et Conseillère Régionale qui se trouve au croisement de ces sommes de réflexion. Avec ma collègue Anne-Charlotte Buffeteau et l'appui de Franck Lefevre, adjoint chargé de la voirie, nous nous sommes donc investis dans ce projet naturellement, en tant qu'utilisateurs de deux roues, éduqués à refuser la facilité de pratiques

polluantes mais aussi et surtout dans le cadre plus général du développement de la pratique cycliste en ville et des enjeux environnementaux, pédagogiques et collectifs qui en découlent naturellement.

C'est donc avec attention que j'ai pris connaissance de ces documents. Trois points ont attiré mon attention. Le premier reste le choix des rues devant être aménagées en vue de la pratique cycliste améliorée car nous ne l'ignorons pas, un cycliste comme un automobiliste, voulant se rendre d'un point à un autre, choisira toujours le trajet le plus commode. C'est évident, ce qui échappe quelques fois à l'entendement d'un plan venant du haut, a été parfaitement pris en compte dans nos propositions pour « Harmonie ».

Le 15ème est un vaste arrondissement et il serait utile de considérer cela comme une priorité afin de ne pas créer quelques effets visibles, utiles certes, mais bien insuffisants. Cependant, les échanges sur ce sujet, lors du Conseil d'arrondissement d'avril, laissent à penser que la porte est ouverte au dialogue entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement, comme vous nous l'aviez proposé Monsieur Dargent. Il nous importe avant tout de servir les habitants et les nombreux cyclistes du 15ème arrondissement.

Ceci étant dit, j'en reviens au document de l'APUR. Une constatation simple a été effectuée : le réseau reste très peu développé dans les arrondissements périphériques, notamment, est-il écrit, dans le 15ème et dans le 17ème. C'est donc une opération d'aménagement importante qu'il conviendrait de réaliser. Nous doutons que les propositions de la Ville soient suffisantes. Nous vous proposons donc simplement de les étoffer. Voilà pour le premier point.

Le second, incluant les nouvelles dispositions concernant la circulation en double sens, la pratique de ceci plutôt dans les zones 30, le tourne à droite au feu, concerne la sécurité. Les accidents, malheureusement, se situent surtout sur les grands axes. Dans le 15ème ils sont surtout situés sur les rues Lecourbe et Vaugirard/Convention. Les trois grandes artères de circulation parcourant du Sud au Nord et d'Est en Ouest notre arrondissement.

Les portes, par contre, est-il noté dans le document de l'APUR, sont peu accidentogènes. Vous verrez cela page 31. Pas un seul moment, les bandes séparatrices ne sont préconisées dans le document de l'APUR ni dans la charte de la Fédération française de cyclotourisme, ni sur les forums que j'ai pu voir sur internet. C'est pourquoi j'ai été fort étonnée de voir figurer cette proposition en vue de l'aménagement de la rue de la Porte d'Issy. Ces butées se révèlent dangereuses pour les scooters notamment.

Page 71 du schéma d'orientation, il est aussi écrit que les bandes cyclables uniquement marquées sur la chaussée représentent une excellente insertion. Page 71 aussi, l'APUR constate que les séparateurs ne sont pas jugés essentiels. Ceci est un point important à noter par rapport au choix des bandes cyclables. Un troisième point : la pédagogie. En effet, j'ai lu dans ce document même que dans certains arrondissements, il est pratiqué des séances d'apprentissage de conduite cycliste qui sont, par delà du code de la route, un apprentissage du champ de vision du cycliste par rapport à l'automobiliste. ; une manière de se comporter par rapport aux piétons et autres.

Ainsi, nous pourrions réfléchir, ensemble, pour notre arrondissement, à des endroits potentiels, je pense en particulier au parc André Citroën, où se dérouleraient ces apprentissages de la gestion, de l'effort, de la connaissance de la mécanique, de la maîtrise de son environnement que nous évoquons ci-dessus.

Enfin et pour conclure, j'ai relevé que la MAIF et l'ADEME, toujours dans ce même document, prennent l'initiative de financer un programme « ensemble à vélo, plus de vélo, moins de CO^2 » et que la pratique cycliste ne s'arrête pas aux portes, nous pourrions enfin associer notre réflexion aux communes limitrophes, surtout à Issy-les-Moulineaux, géographiquement associée à la Porte d'Issy, proposition de vélo 15 et 7, et à la Porte de Versailles où va se construire la tour Triangle.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, quelques éléments de propositions qui devraient, je l'espère, faire avancer notre arrondissement vers l'harmonie entre piétons, cycles et voitures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voilà un travail très sérieux. On peut applaudir, effectivement. Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci. Tout d'abord, je voudrais exprimer mon indignation devant le fait de voir jugé le passé sur les critères du présent à propos des débuts. On sait qui a commencé, initié, vous l'avez rappelé. C'est trop facile, aujourd'hui, compte tenu de l'expérience que nous avons, de juger les tout débuts, les balbutiements. On sait qui a commencé, qui a poursuivi, avec les trottoirs, les couloirs de bus élargis à 3,5 mètres, très nombreux occultés aujourd'hui totalement. On parle là communication et non pas réalité.

Nous sommes tous favorables au vélo, bien entendu, aujourd'hui. Tout le monde sait qu'il faut partager l'espace public, mais il faut le partager de façon équitable et je voudrais aussi rappeler nos collègues à un peu de pragmatisme car on voit bien qu'il y a eu un véritable autisme face à l'explosion des deux roues motorisées ces dernières années, quand on voit l'encombrement des trottoirs, les piétons gênés, les personnes à mobilité réduite, je crois qu'il faudrait aussi sortir un petit peu de l'idéologie et envisager un partage de l'espace public qui permette à chacun d'avoir une juste place pour ces déplacements. On sait bien d'ailleurs pourquoi on va augmenter ces deux-roues motorisées face à ce qu'on a appelé « les embarras de circulation » de Delanoë, on parlait des couloirs de la mort mais on peut aussi rappeler ce que tous les Parisiens avaient sur la langue pendant plusieurs années.

Enfin, je crois qu'il faudrait aussi rappeler le laxisme extraordinaire de la Municipalité parisienne face au mépris d'un certain nombre de cyclistes devant le code de la route. Chacun le constate, chacun l'entend dans les conseils de quartier dès que l'on aborde ces sujets, je veux notamment parler du respect des feux-rouges qui, en circulant chaque jour dans Paris, je vois un nombre de cyclistes qui méprisent ouvertement les feux-rouges alors qu'ils y sont soumis, comme tout le monde. Il y a des conditions là-dessus mais aujourd'hui, le code de la route impose encore aux cyclistes le respect des feux-rouges. Mais ce doit être probablement plus tendance de fermer les yeux. Je me rappelle pourtant que nous avions beaucoup parlé de charte municipale de bonne conduite du cycliste. Évidemment ce sont des sujets peut-être moins vendables, que sais-je ?

Je crois qu'il faudrait s'interroger également sur la baisse de 12 % relevée de Vélib ces derniers mois. Il faut être prudent et regarder les choses avec beaucoup de réalisme. J'ajouterai, pour répondre à ce que disait mon collègue Claude Dargent sur le fait que le 15ème était un arrondissement où on ne pouvait pas mener d'expérimentation comme « Harmonie », que dans le passé, on a vu bien souvent des expérimentations menées dans un ou plusieurs arrondissements, je pense aux 7ème et 13ème arrondissements autrefois, la collecte sélective, mais également bien plus tôt, en 1977, dans le 15ème arrondissement, à la mécanisation de la collecte des ordures.

Cela n'a pas empêché d'étendre après, sur tout Paris, un tel dispositif quand il avait fait ses preuves. Il n'y a aucune raison de vouloir faire systématiquement pour tout le territoire. Voilà Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Lefevre pour répondre aux orateurs. Non, excusez-moi, Madame Poirault-Gauvin et nous allons tout faire, avec votre proposition d'amendement. Allez-y.

Géraldine Poirault-Gauvin : Quelques remarques pour répondre à Monsieur Dargent. « Harmonie » ne se limite pas au 15ème et ce n'est pas du tout sa vocation puisqu'il reprend les objectifs des deux délibérations. C'est un complément, peu coûteux, qui pourrait très bien s'intégrer facilement dans le plan vélo du Maire de Paris. Il ne s'agit pas de rejeter le plan vélo, il s'agit juste d'être entendu. Nous ne sommes pas une réserve d'indiens et « Harmonie », c'est plutôt un état d'esprit. C'est l'ouverture, la consultation, la concertation, enfin, tout ce que vous n'avez pas fait, avec nous en tout cas.

« Harmonie », c'est aussi tirer les leçons du passé et notamment les erreurs de la piste cyclable Pasteur/Garibaldi ou Grenelle, parce que vous avez sans doute écouté des cyclistes très contents de cette piste cyclable. On a aussi entendu des habitants, des commerçants et j'en veux pour preuve les délibérations du conseil de quartier Dupleix qui sont très mécontents. Il y a des pétitions contre cette piste cyclable à l'époque. Donc, il faut tirer les leçons des erreurs du passé et je ne pense pas, Monsieur Dargent, que vous ayez 2 millions d'euros pour chaque rue du 15ème à investir. Nous vous proposons une solution peu coûteuse. Le problème, c'est que les moyens aussi manquent et si nous ne sommes pas volontaires et ambitieux dès maintenant, vous, votre projet de vélo, on l'aura dans un siècle ! Nous vous proposons d'accompagner de manière pragmatique.

Sur la consultation de l'association, vous m'avez accusée de ne pas avoir consulté l'association Vélo 15 et 7. Depuis le 1er avril j'essaye d'avoir un entretien avec cette association. Nous avons eu des échanges de mails, d'ailleurs je les tiens à votre disposition, mais il est presque plus facile de rencontrer la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie que la Présidente de cette association. Nous avons envie de la rencontrer. Nous avons demandé, avec Madame Buffeteau, Madame Margueritte, à rencontrer cette association et on nous a dit que ce n'était pas possible avant le 10 juin, donc j'en prends acte.

Nous ne voulons pas une concertation de façade avec uniquement une association de cyclistes. Nous, nous voulons que soient consultés les élus, les associations de piétons, d'automobilistes, l'association très importante AP15 que nous avons consultée aussi.

Avant de rejeter l'ensemble, ce que j'aimerais, Monsieur Dargent c'est que, point par point, vous me disiez pourquoi « Harmonie » dans telle ou telle rue n'est pas valable. Je souhaite défendre ici, Monsieur le Maire, le droit d'amendement des élus de l'opposition parce que nous, vous nous maltraitez et c'est inadmissible. Nous avons travaillé vraiment dans un état d'esprit constructif et ce sont des heures et des heures de réunions, de consultations, de compilations de ce qui était dit dans les conseils de quartier sur 10 ans.

Je ne trouve pas correct que vous le méprisiez de cette façon, que vous vous permettiez de rappeler le passé comme si on ne peut pas évoluer sur certains sujets, eh bien, si, Monsieur Dargent, nous pouvons aussi évoluer sur certains sujets et c'est la raison pour laquelle je vous demande de ne pas mépriser ce vœu et de tenir compte de la volonté des élus du 15ème, de participer au plan Vélo parce que nous aussi, nous voulons développer le plan vélo, nous aussi nous nous inquiétons de la sécurité des cyclistes, nous aussi, nous avons envie de faire du vélib' tous les jours, mais pour l'instant, les conditions ne sont pas réunies. Donc, pas un réseau militant, mais un réseau pour tous, populaire, et ensemble nous pouvons y parvenir Monsieur Dargent. Alors, sur votre vœu, voilà ce que nous proposons. Votre vœu est tout à fait bien fondé. Je suis parfaitement d'accord avec l'esprit, la seule chose c'est que nous voulons d'abord que ce soit un vœu de l'ensemble des élus du 15ème, et c'est le premier point de notre amendement, et deuxièmement, sur les différentes rues qui sont concernées, je vais les reprendre point par point.

▹ La Porte d'Issy : pour les raisons que j'expliquais tout à l'heure, nous ne sommes pas favorables au principe d'une piste mais plutôt d'une bande cyclable unidirectionnelle et exceptionnellement, d'un contresens cyclable si les conditions de sécurité sont réunies sur l'avenue de la Porte d'Issy. Il y a une question aussi de gabarit de cette Porte d'Issy qui est très large et il y a une inquiétude sur la sécurité.

▹ Nous sommes favorables à une bande cyclable unidirectionnelle rue Falguière et rue Blomet sauf si vous décidez de mettre en zone 30 cette rue. Dans ce cas, nous serions favorables à un contresens cyclable. Nous n'imaginons pas mettre un contresens cyclable dans ces deux rues s'il n'y a pas de limitation de vitesse. Ce serait complètement fou de mettre les cyclistes en danger de cette manière. C'est le deuxième point.

▹ Enfin, pour le passage qui relie l'avenue Emile Zola au Pont Mirabeau, j'y suis allée ce week-end et il nécessite, effectivement, un contresens en sens interdit et cet aménagement doit absolument, à mon avis, faire l'objet d'une étude particulière avec d'autres options possibles dans les rues adjacentes pour que le choix soit porté pour le moins dangereux pour les cyclistes et c'est l'objet de notre vœu qui vous a été distribué.

C'est une démarche constructive et faites un geste Monsieur Dargent, on pourra dire que la gauche n'est pas si sectaire que cela.

Monsieur le Maire : L'amendement de Madame Poirault-Gauvin complète, je pense, celui de la gauche. Les deux choses ne sont pas du tout contradictoires, il s'agit simplement d'insérer les contresens cyclables dans des zones 30 comme le prévoit le code de la route, après une énorme concertation entre l'Etat, les associations de cyclistes et les usagers de la route et renforcer la sécurité sur un certain nombre de sites. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Sans participer aux échanges très vifs entre vos collègues et amis Claude Dargent et ma collègue et amie, Géraldine Poirault-Gauvin qui défendait le droit d'amendement, moi je voudrais aussi défendre le droit des élus de la majorité parisienne à ne pas laisser dire n'importe quoi. Cher Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un texte qui s'appelle le code de la route que sont chargés de faire respecter les policiers et ce n'est pas le Maire de Paris qui verbalise les cyclistes, ce sont les policiers qui sont placés sous l'autorité je crois, d'un commissaire qui est lui-même placé sous l'autorité, je crois, du Préfet qui est lui-même placé sous l'autorité, je crois, du Ministère de l'Intérieur....

Monsieur le Maire : Bon, abrégeons parce qu'il est déjà fort tard...

Philippe Mouricou : .... Mais il faut expliquer cela parce que l'on accuse le Maire de Paris de laisser les cyclistes faire n'importe quoi et d'être à l'origine de ces comportements, qui, je suis totalement d'accord, sont largement améliorables et condamnables pour certains, mais je crois que vous devriez vous adresser, comme nous le faisons régulièrement, au Commissaire du 15ème arrondissement pour défendre cette cause qui me semble tout à fait fondée.

Monsieur le Maire : Je dois dire qu'il est vrai que, dans le 15ème, mais c'est vous qui m'y faites penser, Monsieur Mouricou, nous faisons beaucoup pour la défense et la promotion de la cause des cyclistes. Il y a ce projet « Harmonie », nous sommes un peu précurseurs et je m'en réjouis, il y a aussi les sessions d'alternative à la sanction que pour les deux-roues, nous organisons ici en Mairie, justement avec le Commissaire de Police et je vous invite à y venir. J'y suis allé à plusieurs reprises et il est vrai que nous avons là plusieurs centaines d'utilisateurs de deux roues, motorisés ou non motorisés qui viennent se former en contrepartie d'un désistement des pouvoirs publics par rapport à leurs PV.

Nous avons d'ailleurs participé largement et je crois même, deux fois, à la journée de sensibilisation pour les cyclistes au sujet de l'angle mort en faisant venir ici, sur le parvis de la Mairie, un bus et un camion et j'ai moi-même déposé, vous le savez peut-être, une proposition de loi pour développer l'usage des modes de déplacement doux.

Je ne vais pas évoquer toutes les propositions que j'ai faites à ce sujet, encore qu'il y en a une qui a été retenue par l'Assemblée Nationale qui est une reprise du PLU de la Mairie de Paris, c'est l'obligation, dans les nouvelles constructions, logements ou bureaux, d'un local à deux-roues et ce qui était une possibilité pour les collectivités, devient maintenant l'obligation pour tous. Il y a bien d'autres propositions que j'ai faites notamment sur le plan fiscal, mais il y en a une qui consistait justement à rendre obligatoire, pour les camions avant 2000 dont beaucoup circulent encore sur nos routes, les dispositions qui permettent de lutter contre cet angle mort qui est effectivement extrêmement dangereux. Voyez que la cause des cyclistes est une cause à laquelle nous nous attachons quelles que soient les « casquettes » et les fonctions que nous exerçons ici.

Nous avons un projet consensuel. Ce débat n'est pas vif, il est approfondi et extrêmement intéressant et je n'ai pas constaté qu'il y avait là des positions très divergentes. Il faudra le financer, ceci est un vrai sujet parce que j'ai cru entendre parler de 25 millions d'euros même si ce n'est pas dans le projet qui nous est présenté dans la conférence de presse, cela ne me paraît pas totalement suffisant pour mettre en place toutes les pistes cyclables que vous avez raison de défendre et nous nous en défendons aussi et que les propositions de bandes cyclables et d'autres que nous faisons permettraient justement, pour un coût réduit, d'aller plus vite, comme le disait Madame Poirault-Gauvin.

Je pense qu'il y a un consensus même s'il peut y avoir des divergences techniques sur tous ces sujets. Il n'y a pas d'autres intervenants ? Monsieur Lefevre. Non, Monsieur Dargent, pour répondre à Madame Poirault-Gauvin.

Claude Dargent : Alors, puisque donc Madame Poirault-Gauvin s'intéresse au vélo, ce dont je me félicite et puisque nous souhaitons l'approfondissement du débat, dans ces conditions, je ne peux que l'encourager à venir à la troisième commission des transports que je préside qui a lieu le mercredi, à 16h30, chaque Conseiller de Paris est membre de toutes les commissions s'il le souhaite et là, nous pourrons approfondir le débat. Evidemment, il n'y a pas, comme en séance publique du Conseil de Paris, de caméras, donc cela n'est pas médiatisé, mais c'est le lieu de l'approfondissement. Madame Poirault-Gauvin, vous serez donc la bienvenue si vous voulez venir.

Ensuite je ferai remarquer, aux suggestions de Madame Poirault-Gauvin, qu'en revanche, je ne les trouve pas complètement opportunes. Lorsqu'il nous est arrivé de trouver qu'un vœu proposé par la majorité du 15ème était productif, nous le votons, nous ne demandons pas qu'on dise que ça n'est pas les élus du groupe x ou y qui le propose, nous votons.

Donc, si vous êtes d'accord avec ces propositions vous les votez, si vous n'êtes pas d'accord vous ne les votez pas. Cela s'appelle la démocratie.

Je dois ajouter, d'autre part, que je n'ai vraiment pas compris, c'est pour cela qu'il faut que vous veniez en troisième commission, je n'ai vraiment pas compris en quoi votre proposition sur la rue de la Porte d'Issy protègerait mieux les cyclistes qu'une piste cyclable à double sens isolée. Franchement, il va falloir que vous m'expliquiez. Il en va de même des autres propositions que vous faites.

Enfin, dernier point. Peut-être pour éclairer notre conseil, parce que je crois que nous nageons, avec ce plan « Harmonie », en pleine confusion depuis le début. Vous préférez parler de bandes cyclables plutôt que de pistes cyclables, moi cela m'est égal. Le problème n'est pas la question du séparateur. Le problème, Madame Poirault-Gauvin et les autres signataires de ce vœu, est le suivant : est-ce que là où vous voulez implanter une bande cyclable, vous faites une place exclusive au vélo, c'est-à-dire est-ce que vous supprimez une voie automobile ou une file de stationnement ou bien est-ce que vos bandes cyclables sont simplement incluses, superposées aux voies automobiles ? C'est cela la question. Si c'est le premier point, c'est tout à fait intéressant mais je ne vois vraiment pas où vous mettez à ce moment-là, votre piste cyclable, sauf à supprimer tout le stationnement ou toute la circulation automobile. Si c'est le deuxième point, c'est évidemment un cautère sur une jambe de bois ! Qui va être impressionné en quoi que ce soit par un tracé pour les vélos qui va se superposer aux voies automobiles ? Cela n'a aucun sens, aucune pertinence, aucune réalité et c'est pour ça qu'on ne peut pas accepter quelque chose qui serait une forme de tromperie vis-à-vis des cyclistes, et qui, plus est, je le répète, un aménagement qui serait de ce point de vue-là, dangereux puisqu'il n'y aurait aucune spécificité accordée aux automobilistes sur ces pseudos bandes cyclables.

Monsieur le Maire : Peut-être que Madame Poirault-Gauvin pourra donner quelques explications complémentaires pour terminer, à Monsieur Dargent ?

Géraldine Poirault-Gauvin : Pour la Porte d'Issy, cela concerne le tourne à droite. C'est pour justement préparer les deux sens pour les cyclistes et pour que ce ne soit pas dangereux pour les cyclistes de traverser le carrefour quand ils doivent emprunter la Porte d'Issy pour que la piste reste le long du trottoir et sur le même trottoir. C'est la raison pour laquelle nous voulons séparer le contresens de la piste unidirectionnelle, pour des raisons de sécurité, c'est vraiment pragmatique.

Pourquoi on propose un amendement à votre vœu, Monsieur ? Parce que justement nous avons envie de montrer que nous sommes capables de travailler de concert, dans l'intérêt des cyclistes et c'était l'idée d'amender. Parce que ce que l'on pouvait faire, c'est ce que vous faites tout le temps au Conseil de Paris, c'est qu'on décide de déposer un vœu de l'exécutif et on rejette le vôtre en bloc. Ce n'est pas la démarche que nous souhaitons faire, nous souhaitons être dans la concertation.

On vous propose quelques aménagements de votre vœu et on ne votera pas si effectivement, ce n'est pas retenu, et ce que l'on proposera, c'est un contre-vœu qui est également mentionné sur la 4ème page du document qui vous a été distribué, comme ça les cyclistes pourront voir que nous ne sommes pas du tout opposés à des aménagements cyclables, mais on fait d'autres propositions.

Je trouve que votre ton est vraiment méprisant, Monsieur Dargent, parce que vous voyez, vous me faites la leçon, mais je vais venir à votre commission mercredi comme cela on va voir si vous êtes vraiment amateur des débats en commission. Vous savez, ça ne m'impressionne pas de débattre avec vous, ça ne m'impressionne pas du tout et même si vous voulez me recevoir Monsieur Dargent, dans votre bureau pour qu'on en discute, je suis prête à le faire.

Monsieur le Maire : C'est l'harmonie !

Géraldine Poirault-Gauvin : Je suis prête à le faire dans l'intérêt des cyclistes, vous voyez jusqu'où je peux aller !

Monsieur le Maire : C'est Noël !

Géraldine Poirault-Gauvin : Mais en tout cas, le plan vélo, on le votera Monsieur Dargent, on votera le plan vélo du Maire de Paris parce que nous ne sommes pas sectaires et que nous voulons être constructifs pour l'avenir, nous voulons inscrire dans le marbre que la droite soutiendra les aménagements cyclistes à Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que Monsieur Lefevre est d'accord avec tout cela ?

Franck Lefevre : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas facile d'intervenir après un débat aussi long, donc je vais vous demander, mes chers collègues, un tout petit peu d'attention sachant que je reviens sur le DVD 33 et notamment sur les itinéraires cyclables et celui de la Porte d'Issy pour simplement émettre une petite recommandation.

Je souhaiterais que ces aménagements ne soient pas mis en place tout de suite, sachant que ce secteur va être très fortement perturbé par l'arrivée du Ministère de la Défense, peut-être bien de la tour Triangle. Par conséquent, si on peut éviter de générer de nouveaux travaux au moment où il y aura déjà beaucoup de problèmes de circulation dans le secteur, c'est mieux. C'est ma première remarque concernant le DVD 33.

Maintenant, je passe au DVD 0097 qui est donc l'adoption du schéma d'orientation et j'ai quelques points à souligner. Concernant ce schéma d'orientation, je vois qu'il est marqué : « L'aménagement de l'ensemble des grands axes sur les pistes cyclables » les pistes cyclables sont donc aménagées sur l'ensemble des grands axes et je note aussi que l'APUR indique que ce sont ces axes qui sont les plus accidentogènes.

Juste une remarque, Monsieur Dargent, pour revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure d'ailleurs, que les pistes soient aménagées ou qu'elles ne le soient pas, le taux d'accident est exactement le même. C'est 18%, peu importe, je ne crois pas que ce soit 18% mais en tous les cas, c'est mentionné dans le texte, entre les pages 30 et 35. Relisez, Monsieur Dargent. Quel que soit l'aménagement, les accidents sont les mêmes.

Je vois aussi qu'il est marqué que dans les prochains mois, la quasi-totalité des sens interdits seront autorisés aux vélos. Cela me préoccupe sur le plan de la sécurité. A cela s'ajoute que l'autorisation de tourner à droite aux feux rouges pour les cyclistes sera expérimentée.

Bien évidemment, cela sera expérimenté au cas par cas et en fonction des dispositions des lieux. C'est là que les 18% d'accidents des vélos sont dus au non respect des feux. Je voudrais simplement dire attention sur ce point si vous le permettez, parce que ce que l'on constate, il y a 800 accidents par an qui impliquent les cyclistes, la première chose, il y a une augmentation de 70% des accidents de vélo sur les voies aménagées en un an. Alors, les couloirs de la mort, Monsieur Dargent, je ne veux pas polémiquer, mais je pense que la politique vélo que vous avez menée a généré beaucoup plus d'accidents et malheureusement de morts que la politique « vélo » menée par le prédécesseur de Monsieur Delanoë. Donc les cyclistes, on les aime et on s'intéresse à leur sécurité.

Donc, c'est ce nouveau schéma d'orientation, ce doit être compliqué pour les cyclistes parce qu'on va les autoriser maintenant à passer au feu rouge, très bien, ça se défend.

En tous les cas, ce sera difficilement lisible parce que plus ça va plus les cyclistes échappent au code de la route normal et je souhaite qu'on soit relativement attentif à la formation des cyclistes et notamment des plus jeunes.

C'est mentionné, effectivement, et je crois que c'est important de le faire parce qu'il va être absolument difficile de savoir à quel moment ils ont le droit de prendre les sens interdits, à quel moment ils n'ont pas le droit. Je crains qu'il y ait une confusion et je souhaite alerter la Mairie de Paris sur ce sujet.

Ensuite, deuxième point : sensibilisation au vélo dans le cadre des plans de déplacements d'entreprises ou d'administrations pour augmenter la part du vélo dans les déplacements domicile/travail. Très bien, on sollicite les entreprises pour que les salariés soient sensibles aux déplacements en vélo. C'est très bien, cependant je pense qu'à partir du moment où on les sollicite, Monsieur Dargent, la première mesure à prendre serait de loger les gens qui travaillent dans le 15ème, de les loger dans le 15ème. J'en veux pour exemple, simplement, une entreprise et une société qui emploient entre 4 et 5 000 personnes dans le 15ème et qui reçoit, par le 1% patronal, un appartement voire moins, quelques fois, zéro par an parce que simplement, les dossiers sont refoulés parce qu'effectivement, ces gens travaillent, c'est le 1% patronal et ils ne sont pas prioritaires par rapport à d'autres qui postulent.

Si effectivement, vous voulez que les déplacements domicile/travail soient limités, commençons par loger les habitants qui travaillent dans le 15ème et dans Paris, c'est la deuxième chose. Ensuite je rappelle, Monsieur Dargent, 94 000 emplois privés dans le 15ème, je pense que ça vaut le coup de regarder !

La mise aux normes pompiers : tout le monde le sait, c'est marqué, « facilite la mise en place des pistes cyclables » cela se traduit par de la suppression du stationnement.

Le code de la rue. Personne n'en a parlé pour l'instant ce soir. Interdiction du stationnement automobile 5 mètres en amont des carrefours et des passages piétons. C'est très bien, on ne peut que s'en féliciter. Cela va se traduire à nouveau par des places de stationnement en moins. La question que je pose est pourquoi on ne libèrerait pas de l'espace sur la voie publique en créant des parkings souterrains. Quid du parking rue du Commerce. On ne le voit toujours pas arriver. Il nous a pourtant été promis.

Je pense qu'il faudrait que ce plan soit accompagné d'une révision du PLU. Je m'en explique.

Le plan local de l'habitat et le plan des déplacements urbains, c'était noté, sont les corollaires du PLU. Là-dessus, le PLU a permis de passer de une place de stationnement par logement créé dans le 15ème et dans Paris à moins de 0,5 place de stationnement, ce qui fait qu'en faisant un petit calcul, Monsieur Dargent, nous perdons encore des places de stationnement parce qu'il y a environ 170 places par an qui sont perdues, ce qui représente environ 700 places depuis la mise en place du PLU dans le 15ème, 700 places perdues, parce que Monsieur Dargent, vous avez choisi de modifier le quota de parkings par logements dans le PLU et de le passer de 1 à moins de 0,5.

Je reviens, Monsieur Dargent, parce que cela vous a échappé, c'est qu'il est noté qu'il est d'autant plus facile de faire des pistes cyclables qu'on a de la place sur la voirie, ce qui m'amène à dire que si on crée des places de stationnement en parking et dans les habitations neuves, on libèrerait de la place sur la voirie et cela permettrait de faciliter l'implantation des pistes cyclables. J'en ai terminé, Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre, par définition déjà, mais aussi parce qu'il est absolument nécessaire que par rapport aux feux rouges ou par rapport au tourner à droite, des campagnes d'information, de communication soient menées par la Ville pour rappeler aux automobilistes voulant tourner à droite la priorité des cyclistes sur la bande cyclable et aussi la possibilité pour eux, de franchir les feux rouges. Puis, si la Ville veut faire un effort supplémentaire pour les cyclistes, comme le Gouvernement l'a fait sur un amendement que j'ai fait voter qui consiste à rembourser l'abonnement Vélib', pourquoi la Ville ne soutiendrait-elle pas les employeurs qui financent un abonnement Vélib' à leurs salariés en leur offrant, par exemple, la déduction du montant de cet abonnement, de la contribution économique territoriale qui vient d'être créée, une autre taxe locale qu'ils acquièrent. Il y a donc plein de possibilités encore bien sûr, pour développer ce mode de déplacement.

Peut-être allons-nous pouvoir passer maintenant au vote, ce qui va être assez compliqué. Je vous demande un peu d'attention parce que nous allons devoir exprimer 6 votes.

D'abord, nous allons voter sur le vœu rattaché à la délibération DVD.33 c'est-à-dire les contresens. Il y a un vœu qui figure, présenté par Madame Poirault-Gauvin sur l'aménagement d'une bande cyclable sur les quais bas de la Seine.

Claude Dargent : Juste pour faire remarquer sur ce point que cela ne manque pas de sel de voir cette proposition émaner de la majorité du 15ème arrondissement !

Cette idée de piste cyclable ou de bande cyclable sur les quais bas, c'est le Port Autonome de Paris. Or, le Port Autonome de Paris, contrairement à ce que son nom pourrait faire croire, ne dépend absolument pas de la Ville de Paris mais de l'Etat.

Donc, Madame Poirault-Gauvin, Monsieur Goujon, si vous souhaitez qu'une piste cyclable soit effectivement aménagée sur les quais bas de la Seine, ce qui peut parfaitement s'envisager, ce n'est pas en Conseil d'arrondissement qu'il faut exprimer cela, il faut directement prendre l'attache des représentants de l'Etat majoritaire à Port Autonome de Paris afin d'obtenir que, sur ce point-là, Port Autonome de Paris évolue. Or, cela fait des années que ça dure et Port Autonome de Paris ne veut pas entendre cela et c'est vraiment, si j'ose dire, un vœu pour la « galerie ».

Autant sur l'idée, on peut être d'accord, autant sur le procédé qui consiste à présenter .....

Monsieur le Maire : Bon, nous allons continuer, vous terminez Monsieur Dargent. Je vous ai donné la parole exceptionnellement, mais terminez, s'il vous plait. Un peu de silence, s'il vous plait !

Claude Dargent : Chacun jugera et évaluera les propos qui sont tenus dans cette assemblée, d'ailleurs, ils sont reproduits, enregistrés et ils sont accessibles.

Monsieur le Maire : Votre conclusion, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : C'est Monsieur Lamour puis Monsieur Menguy qui s'étaient exprimés. Donc, je répète que le vœu qui nous est proposé...

Monsieur le Maire : S'il vous plait, mes chers collègues, ce débat s'était bien passé jusqu'à présent, jusqu'aux provocations de Monsieur Dargent, mais je vous demande de garder votre sang-froid..... Monsieur Dargent a commis une erreur, voilà ! Monsieur Dargent, terminez s'il vous plait, on ne va pas reprendre les débats.

Claude Dargent : Je voudrais bien, sans être interrompu. Compte tenu de ce que je viens d'indiquer à l'instant, nous ne prendrons pas part au vote par rapport au vœu que vous nous proposez.

Monsieur le Maire : Donc vous faites NPPV sur ce vœu. Simplement pour dire que, lorsque vous proposez, par exemple, de fermer la circulation sur les voies sur berges, vous ne vous encombrez pas du fait que c'est la Préfecture de Police qui, seule, est amenée à décider sur les voies sur berges, et non pas la Ville de Paris, si l'on peut ou pas, interdire la circulation. Vous faites donc une proposition à la Préfecture de Police. Nous pouvons faire aussi des propositions. Nous ne sommes pas une annexe du Port Autonome, nous ne sommes pas partie liée au Port Autonome, il est ce qu'il est, nous avons aussi des propositions que nous avons d'ailleurs, je peux vous le confirmer, rappelées au Port Autonome.

Il y a discussion, je suppose que vous allez aussi discuter avec le Port Autonome. Pour le moment, la situation n'a pas beaucoup bougé. Donc, je vous demanderai de ne plus intervenir sur les différents votes à émettre, sinon on ne s'en sort pas et puis quand les votes sont commencés, je pense que le débat est assez large et que vous pouvez maintenant être assez éclairés les uns et les autres, pour voter directement.

Donc, sur ce vœu rattaché à la délibération DVD 33, avec NPPV de la gauche.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Maintenant, nous allons voter la délibération DVD 33. Je la mets au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

Nous allons passer à l'amendement sur la délibération DVD 97. C'est un amendement à la délibération qui consiste à intégrer, en quelque sorte, le réseau de bandes cyclables « Harmonie » dans le 15ème arrondissement, au schéma d'orientation présenté par la Mairie de Paris.

Je mets aux voix cet amendement à la délibération DVD 97.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Maintenant, nous allons voter pour la délibération DVD 97 ainsi amendée.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

Un amendement au vœu 30, déposé par la gauche qui est un vœu pour intégrer davantage de double-sens. Là, nous votons sur l'amendement au vœu.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Maintenant, nous allons adopter le vœu n° 30 ainsi amendé.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est donc adopté.

Nous en avons terminé avec ce débat très intéressant même s'il aurait pu être un peu plus productif concernant le plan vélo à Paris et nous allons maintenant examiner le n° 15.

◊

15.2010 DVD 50- Lancement de deux consultations pour l'attribution de deux marchés d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination. Signature des marchés correspondants (2 lots géographiques).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

17. 2010 DDEEES 80 - Réforme de la tarification et du règlement applicables aux activités commerciales sur le domaine public parisien en dehors des marchés et des attractions foraines.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet qui est le rapporteur, souhaite intervenir.

Gérard Gayet: Oui, Monsieur le Maire, je voudrais faire l'observation suivante : dans un premier temps, la Direction des Affaires et du Développement Economique nous a envoyé, début mai, un dossier sur les emplacements du 15ème arrondissement. Vous m'avez demandé de prendre l'attache des associations de commerçants et des commerçants, je suis allé à la réunion de synthèse de la direction le 18 mai, j'ai fait mes observations, c'étaient celles des associations de commerçants et des commerçants, la Direction m'a dit qu'elle les prenait en compte, il n'y avait aucun problème et je m'aperçois, aujourd'hui, que dans la délibération qui nous est soumise, nos observations ne sont pas prises en compte. Donc, je demande qu'elles soient prises en compte.

Monsieur le Maire : Quelles sont ces propositions, concrètement, Monsieur Gayet ?

Gérard Gayet : Oui, il est dit page 2 et 3 de la délibération, dans l'annexe, qu'il y a 10 propositions de la Ville. Or, un certain nombre ne sont pas retenues par les associations de commerçants.

Monsieur le Maire : Pouvez-vous nous les citer ?

Gérard Gayet : Métro Sèvres/Lecourbe, métro Cambronne, métro Pasteur et métro Commerce. Je demande à mes collègues qu'ils retirent de cette délibération, ces quatre emplacements.

Monsieur le Maire : Vous faites un amendement de suppression des quatre emplacements que vous venez d'indiquer.

Gérard Gayet : Métro Sèvres-Lecourbe, métro Cambronne, métro Pasteur et métro Commerce.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet propose, sous forme d'amendement à ce projet de délibération le retrait de quatre emplacements qui ont été refusés par les associations de commerçants et que vous aviez proposés à la réunion du 18 mai dont on vous a dit qu'ils seraient pris en compte ...

Gérard Gayet : ... et je m'aperçois aujourd'hui qu'ils n'ont pas été pris en compte.

Monsieur le Maire : Je propose cet amendement. Monsieur Dargent, je vous en prie.

Claude Dargent : Normalement, ces délibérations ne posent pas de problème, quels que soient les arrondissements parce que cela a fait l'objet d'une concertation.

Le deuxième élément, c'est qu'évidemment il ne s'agit que d'autorisations annuelles, en l'occurrence cela peut bouger d'une année sur l'autre sans difficulté. Il suffit qu'on soit d'accord.

Vous pouvez nous redonner les emplacements ?

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet, s'il vous plait.

Gérard Gayet : Sévres/Lecourbe, Cambronne, Pasteur, Commerce. Par contre, je trouve que l'appel à projet est une très bonne formule.

Monsieur le Maire : Je soumets cet amendement, à moins que vous ne souhaitiez réfléchir un peu. Voulez-vous une suspension de séance ? Alors une suspension de séance de 5 minutes.

◊

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre.

Donc, il y a un amendement de Monsieur Gayet dont les termes ont été évoqués de façon très précise. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Concernant les emplacements du métro Sèvres/Lecourbe et métro Cambronne, je peux vous dire qu'on les avait repérés et, effectivement, nous étions favorables à leur suppression. Alors peut-être, Monsieur Gayet, pourriez-vous expliquer la discussion que nous avons eue pendant la pause, c'est-à-dire pourquoi vous teniez à supprimer les emplacements du métro Pasteur et les emplacements de la rue et du métro Commerce ?

Gérard Gayet : Les associations de commerçants font valoir qu'il faut garder un certain niveau dans ces quartiers et ils ne veulent pas avoir la concurrence d'installations qui ne sont pas à la hauteur du commerce existant. Donc on accepte volontiers le non-sédentaire autorisé dans les zones comme Branly, dans des zones touristiques où ils dissuadent la présence des vendeurs de Tour Eiffel qui viennent par dizaines.

Là, les commerçants sont tout à fait d'accord, mais dans les zones dont on vient de parler, les commerçants ne souhaitent pas qu'on leur envoie des commerçants non-sédentaires vendant des crêpes sur le trottoir, ce qui diminue la qualité de ces quartiers et cela rentre dans notre politique puisque nous voulons absolument que le 15ème conserve un commerce de très bon niveau. Merci.

Monsieur le Maire : Alors donc, vous, vous êtes d'accord pour Cambronne et Sèvres/Lecourbe, mais pas pour Commerce et Pasteur.

Philippe Mouricou : En fait, je n'ai pas suffisamment d'éléments sur Pasteur, par exemple s'il y a déjà un commerçant qui vend des crêpes sur le trottoir à Pasteur, le café en face du lycée Buffon, dans la rue qui remonte. J'ai donc du mal à comprendre cette opposition au marchand de crêpes. Donc on ne prendra pas part au vote sur les deux autres, mais sur les 2 premiers, on vote avec vous.

Monsieur le Maire : Oui, mais alors, nous allons faire deux amendements, un que vous voteriez, un que vous ne voteriez pas. Sur Commerce, c'est une création en revanche. Donc, nous allons faire deux amendements si Monsieur Gayet est d'accord. Un amendement qui concernera la suppression des emplacements Cambronne et Sèvres/Lecourbe...

Nous allons passer aux voix.

Qui est pour cet amendement des suppressions des emplacements Cambronne et Sèvres/Lecourbe ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Maintenant, nous avons un deuxième amendement de suppression des emplacements Commerce et Pasteur.

Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV pour la gauche. Merci. Adopté.

Il faut voter maintenant, bien sûr, sur la délibération ainsi amendée, les amendements ayant été adoptés. Je mets aux voix la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? A l'unanimité, adoptée.

◊

18. 2010 DDEEES 106 - Autorisation du Maire de Paris à lancer la consultation en vue de l'attribution d'une concession de travaux publics relative à la réhabilitation -construction de locaux destinés à accueillir des commerces et des PME-PMI dans le cadre d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises à créer sur le lot F du pavillon Vilain de la ZAC Boucicaut-.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Nous pouvons nous réjouir évidemment que des structures pour les entreprises et pour l'activité économique du 15ème soient créées. J'aurais deux renseignements à demander.

Le premier. Si nous pouvons avoir des éclaircissements sur la distinction faite entre hôtels et pépinières d'entreprises, et la seconde, plus globale, sur l'état d'avancement des demandes que nous avons faites pour d'autres créations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je voulais savoir s'il y avait d'autres orateurs. S'il n'y a personne, c'est donc à vous.

Grégoire Lucas: Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui est une très bonne nouvelle et a pour objectif, mes chers collègues, de lancer cette consultation pour l'attribution d'une concession de travaux publics pour la réhabilitation-construction d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises de plus de 6.000 m^2 environ. Donc Monsieur Menguy l'a dit, c'est une bonne chose.

Tout d'abord, je voudrais vous dire que vous savez combien le 15ème arrondissement souffre aujourd'hui d'un manque cruel de structures d'accueil pour l'entreprise en création ou en croissance. Effectivement, mis à part l'hôtel d'entreprises situé boulevard du Général Marcel Vallin, notre arrondissement ne dispose actuellement d'aucune offre d'accueil pour ses entrepreneurs pourtant nombreux. En matière d'infrastructure économique municipale, nous attendons toujours la Maison du développement économique et de l'emploi qui nous est promise depuis presque deux ans, Monsieur le Maire, maintenant. Elle devait s'installer rue Lecourbe mais nous sommes sans nouvelles de la Ville à ce sujet et aux dernières nouvelles, quand même, Monsieur le Maire, elle n'a actuellement plus d'affectation précise. En tout cas, ce sont les dernières nouvelles que j'ai eues de la Ville il y a à peine quatre heures. C'est bien dommage. Les habitants du 15ème apprécieront.

Mais revenons à notre sujet du jour, à savoir la Pépinière. Il existe, mes chers collègues, actuellement 7 pépinières-entreprises à Paris et aucune dans le 15ème, une incongruité à laquelle il s'agit de remédier au plus vite. La délibération d'aujourd'hui est un bon début mais il s'agit d'être, à mon avis, beaucoup plus ambitieux. Jean-Baptiste Menguy me demandait où nous en étions des nombreuses demandes que nous avons effectuées et je rappelle à ce sujet que lors de nos discussions sur le projet de modification du PLU nous avions fait des propositions pour affecter des emprises foncières à la construction de structures d'accueil d'entreprises. Malheureusement, aucune de nos propositions n'a été à ce jour retenue.

Le 15ème accueille près de 6,5 % d'entreprises parisiennes, soit environ 22.000 entreprises. Il serait donc naturel que le 15ème soit équipé en structures d'accueil proportionnées, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui. Je ne compte plus en effet, mes chers collègues, le nombre de créateurs d'entreprises que je rencontre lors de mes permanences à la mairie et qui font appel à tous les élus pour leur trouver des locaux correspondant à leurs besoins et surtout à leur capacité de financement.

La future installation de cet équipement de la Ville en plein cœur du 15ème est donc très attendue et nécessaire. Il faudra effectivement, comme le souligne Monsieur Menguy, peut-être plus clairement définir, mais j'imagine que ce sera l'objet de prochaines délibérations, si l'on parle d'une pépinière ou d'un hôtel d'entreprises ou des deux et si c'est le cas, si c'est les deux, bien donner l'affection des mètres carrés à ces deux types de structures qui n'ont pas la même destination. Je vous rappelle que la pépinière est une structure destinée aux entreprises en création, quant à l'hôtel-entreprise c'est une structure destinée aux entreprises qui se développent.

On pourrait tout à fait avoir les deux mais ce qui serait bien ce serait de connaître la répartition, ce serait intéressant.

Par ailleurs, les filières économiques auxquelles cette pépinière devra s'adresser en priorité et retenue par le présent projet de délibération sont effectivement des filières d'avenir importantes dont il s'agit de favoriser le développement.

Reste, et là c'est peut-être la chose la plus importante à mes yeux, à définir les modalités d'attribution de ces futurs espaces, la manière dont les acteurs locaux participant au développement économique de notre arrondissement, au premier rang desquels la mairie d'arrondissement évidemment, seront associés au choix des entreprises qui seront retenues pour intégrer cette pépinière ou cet hôtel d'entreprises. En effet, il semble naturel que les élus du 15ème, qui sont quotidiennement au contact de l'entrepreneur de l'arrondissement, puissent participer à la prise de décisions. Nous pourrions même aussi envisager d'y associer, pourquoi pas, la commission extra-municipale que j'ai l'honneur de présider.

Il faudra d'abord pour cela que la concertation et la prise en compte de l'avis des représentants du 15ème arrondissement soient de qualité et que la Ville de Paris mette en place une réelle gestion décentralisée de cet équipement ; ce ne serait que du bon sens.

Voilà mes chers collègues, les quelques observations que je souhaitais porter à votre connaissance et je vous invite, évidemment, à voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons procéder au vote, après ces observations judicieuses. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté.

◊

19. 2010 DASCO 38 - Signature d'une convention avec l'association « Skoazell Diwan Paris » relative à l'utilisation de locaux municipaux 12 rue Georges Citerne.

Monsieur le Maire : Madame Tachène.

Anne Tachène : Oui, mes chers collègues, je me réjouis simplement de l'installation de l'école Diwan dans notre arrondissement. Vous ne le savez peut-être pas mais l'école Diwan est une école bilingue qui va de la maternelle au primaire.

Elle dispense les programmes de l'Education Nationale en langue bretonne par la méthode dite « de l'immersion linguistique ». Elle est ouverte à tous les enfants mais bien évidemment elle permet aux enfants de culture bretonne de continuer à développer une langue régionale qui fait partie de notre patrimoine et à laquelle je suis attachée. J'en profite pour remercier le Maire du 15ème pour son implication sur ce dossier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui elle est bretonne, moi aussi d'ailleurs. C'est effectivement une très bonne chose que cette école s'implante dans le 15ème. Elle était dans le 14ème jusqu'à présent et nous avons beaucoup œuvré pour qu'elle vienne s'implanter dans le 15ème.

Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté à l'unanimité.

◊

20. 2010 DASCO 29 - Signature des conventions avec les Caisses des Ecoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2010.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

21. 2010 DASCO 30 - Signature des conventions avec les 15 Caisses des Ecoles proposant les modalités d'achat des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire dans les écoles maternelles.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

22. 2010 DFPE 291 - Signature d'une convention passée avec l'association « La Goutte de Lait Saint-Léon » pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de locaux 35-37 rue Dupleix en vue de la réinstallation à l'adresse d'un établissement multi-accueil de petite enfance de 20 places pour un montant de 176.929 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

26. 2010 DPVI 37 - Subventions au titre de l'intégration à 5 associations pour un montant total de 19.500 euros

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

27. XV 2010 073 - Mise à la disposition de l'association Quintentete de salles du conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique Frédéric Chopin 43 rue Bargue et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15ème de signer la convention d'occupation correspondante.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

Je vais maintenant mettre aux voix l'adoption des projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Merci. Ils sont adoptés.

◊

Nous allons passer à la deuxième partie de notre ordre du jour, puisque nous avons examiné les 23 - 24 et 25ème projets, qui est la partie consacrée aux vœux.

28. Vœu présenté par la Gauche relatif au devenir de l'immeuble vacant situé 180 rue de la Croix-Nivert.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues. Cet immeuble, son adresse, retentit dans ce conseil d'arrondissement depuis de nombreuses années. J'ai encore dans l'oreille les interventions, c'était dans les années 1990, d'Alain Hubert et de Marie Lagune sur ce sujet puisque déjà à l'époque cet immeuble était inoccupé.

Donc, comme nous le savons tous ici l'association Droit Au Logement s'est saisie de ce dossier après s'être saisie du cas d'autres immeubles inoccupés dans Paris. Nous nous y sommes rendus à plusieurs reprises avec Anne Hidalgo et Jean-Yves Mano. J'y suis retourné avec Isabelle Roy, d'autres élus du 15ème, de mon groupe,

y sont allés. Il y a là effectivement une situation qui est intolérable, je n'ose pas dire : qui ne peut plus durer parce qu'elle dure depuis 26 ans.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, vous avez une minute pour présenter votre vœu, je vous le rappelle.

Claude Dargent : Oui mais c'est un petit peu difficile. Donc, cette situation dure depuis 26 années. La Ville de Paris a fait tout ce qu'elle pouvait depuis 2001. Je ne repasse pas dans le détail : déclaration de préemption, état d'abandon manifeste mais des travaux ont été faits pour neutraliser cette procédure, plus d'autres tentatives, y compris amiables, pour remettre ces logements sur le marché.

Donc aujourd'hui il ne nous parait pas y avoir d'autre solution que la réquisition et la réquisition, comme on ne le sait pas assez, c'est uniquement une décision qui peut venir de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle mon groupe émet le vœu que vous, Monsieur Goujon, Député - Maire du 15ème arrondissement, joignez vos efforts à ceux de la Ville pour intervenir auprès du Secrétaire d'Etat chargé du logement afin que la Préfecture procède à la réquisition de cet immeuble, compte-tenu du nombre élevé de demandeurs de logements en Ile-de-France.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent a proposé ce vœu, qu'à vrai dire je comprends assez mal en fonction des éléments d'information dont je dispose. Pardonnez si ma réponse est un peu longue mais je voudrais qu'elle soit très circonstanciée et qu'elle ne laisse aucun élément dans l'ombre pour cette affaire.

C'est un immeuble construit en 1933 qui a été acquis au printemps 1939 par un commerçant né en Alsace en 1878. Si je dis cela c'est que ce n'est pas totalement indifférent. Ses deux-petits enfants, déclarés pupilles de la Nation après l'arrestation de leur père, résistant, par la Gestapo en 1943 et sa déportation dont il n'est pas revenu faisant qu'il a été déclaré « mort pour la France à titre militaire ». Donc il s'agit d'une famille qui n'est pas une famille de promoteurs. Ce sont vraiment des gens qui, à titre individuel, disposent de cet immeuble, qui sont devenus propriétaires en juin 1998, dans le cadre d'une succession difficile qui a bloqué d'ailleurs pendant une vingtaine d'années cet immeuble d'occupation de ses locaux.

La propriétaire est décédée en 1977 à l'âge de 99 ans et cette succession difficile, comme il en existe parfois au sein des familles, a amené la Ville dans les années 80-90 à tenter diverses procédures que vous avez rappelées d'ailleurs, Monsieur Dargent, tout à fait justement.

Les deux propriétaires entreprennent des travaux de ravalement des façades sur rue en 2000. Deux ans plus tard, ils engagent des travaux plus conséquents, portant exclusivement sur les logements, pas sur les commerces. Ils sollicitent alors la Ville de Paris qui leur donne son accord. Après différents problèmes, dont le décès de l'architecte, pas de chance, membre du Cabinet bien connu Arté-Charpentier, fin 2002, qui avait été mandaté par les propriétaires pour conduire les travaux, ceux-ci commencent en début 2004, le 3 janvier très précisément.

Les travaux portent sur la restructuration totale de l'immeuble, jusqu'alors constitué de studettes et l'aménagement à chaque étage de deux logements de quatre pièces d'environ 90 m² chacun, l'un donnant sur la rue de la Convention, l'autre sur la rue de la Croix-Nivert.

Au total, l'immeuble compte seize logements et non trente comme l'indique le vœu qui nous est présenté ce soir, d'après les informations qui sont à disposition.

Moins d'un an plus tard, en décembre 2004, les propriétaires apprennent l'intention de la Mairie de Paris, engagée dans une révision du PLU, d'inscrire la parcelle concernée en réserve pour équipements publics et logements sociaux à 100 %, c'est ce que vous avez dit même si vous n'êtes pas rentré dans le détail, Monsieur Dargent.

Cette intention de la municipalité parisienne, devenue réalité en juin 2006, est d'autant plus étonnante que, lors de l'enquête publique de 2005, la Commission d'enquête allait constater que cette inscription « logements sociaux à 100 % » portait atteinte au principe de mixité de l'habitat tel que défini par la loi SRU, à savoir qu'il existait plus de 1.000 logements sociaux dans un rayon de 200 mètres autour de l'immeuble concerné. Nous sommes dans un quartier où il y a un certain nombre de logements sociaux et encore plus depuis récemment d'ailleurs.

Seconde observation de la commission d'enquête publique : l'inscription « logements sociaux 100 % » portait une atteinte excessive au droit de propriété au motif que les propriétaires avaient engagé des dépenses très importantes dans des travaux qui avaient été autorisés en 2002 par les services municipaux eux-mêmes. 2,5 millions d'euros ont été dépensés par les propriétaires, sur fonds

propres d'ailleurs, issus de la vente d'un second bien hérité lui aussi du grand-père des deux propriétaires du 180 Croix Nivert.

Il est là surprenant que les services municipaux autorisent la réalisation de travaux dans des immeubles dont ils savent qu'ils feront l'objet d'une opération de préemption à brève échéance.

Malgré tout, fin 2006, une fois les travaux achevés, les deux propriétaires mettent en vente leurs appartements. Six d'entre eux trouvent preneurs assez rapidement et font l'objet d'une promesse de vente. Les déclarations d'intention d'aliéner sont envoyées par le notaire des vendeurs à la Direction de l'urbanisme qui notifie aussitôt son intention de préempter, alors qu'il y avait six acquéreurs !

La Ville de Paris fait alors une offre mais cette offre de préemption, mes chers collègues, est inférieure de 38 à 44 % au prix du marché. Devant le refus des propriétaires de brader leur bien, ce qu'on peut concevoir, et de céder à cette injonction de la Ville, cette dernière mandate alors les services des Domaines qui donnent finalement raison aux deux propriétaires.

Entre temps, ces derniers déposent un recours devant le Tribunal Administratif pour attaquer la décision de la Ville. Ils la mettent également en demeure de se porter acquéreur de l'ensemble de l'immeuble au prix de son évaluation, forcément, par le service des domaines saisi lui-même par la Ville.

Les services municipaux auraient naturellement pu aussi saisir les tribunaux, mais ils savaient pertinemment que le juge aurait imposé à la Ville le prix du vendeur, ce dont elle ne voulait aucunement.

Afin de sauver la face, finalement, de ne pas courir le risque d'être déboutée par le Tribunal et de débloquer la situation, la Ville accepte finalement, après avoir rencontré le conseil des deux propriétaires, de lever la réserve pour logements sociaux en 2007, décision qui d'ailleurs, je le précise à Monsieur Dargent, a été intégrée dans la modification du PLU lancée en 2008 et adoptée en septembre 2009 par le Conseil de Paris, avec votre vote d'ailleurs puisque nous n'avons pas voté, nous.

Les deux propriétaires se désistent dans le même temps de leur recours devant le Tribunal Administratif. Coup de chance, la Ville ainsi ne sera pas condamnée !

Cette renonciation réciproque fait l'objet d'un premier courrier de Monsieur Caffet, qui avait été le prédécesseur de Madame Hidalgo à l'urbanisme, daté du 21 juin 2007.

Ce courrier de Monsieur Caffet adressé aux propriétaires mentionne, je cite la lettre que j'ai là : « Compte tenu des travaux qui ont été exécutés et de la mise en copropriété de l'immeuble dont l'état est aujourd'hui satisfaisant et intégré au quartier environnant, je vous informe, dit Monsieur Caffet, que la Ville de Paris ne souhaite plus acquérir ce bien. » Lettre du 21 juin que je tiens à votre disposition, avec la signature de Monsieur Caffet.

Un courrier daté du 22 juin 2007, c'est-à-dire du lendemain du premier courrier, signé par les deux propriétaires de l'immeuble et adressé à Monsieur Caffet met en demeure la Ville d'acquérir le bien, totalement, pour un montant établi selon l'estimation des Domaines, à savoir à 11.500.000 d'euros, le propriétaire se disant, la Ville veut acquérir mon bien, qu'elle l'acquière.

Le même jour, Monsieur Caffet renvoie un courrier -quand il y a des sommes aussi importantes en cause, les choses vont vite- aux deux propriétaires dans lequel il rappelle ce qu'il avait dit dans son courrier précédent, qu'il complète en disant : « En conséquence de cette renonciation -des propriétaires devant le Tribunal Administratif- la servitude instituée sur le fondement de l'article L 123-2b du code de l'urbanisme vous devient inopposable par la collectivité publique » dit donc Monsieur Caffet aux propriétaires.

Le même jour -tout cela se passe avec une rapidité absolument confondante, mais c'est assez savoureux c'est vrai. Cela restera dans les annales.- le tribunal administratif enregistre le désistement des deux propriétaires dans l'action introduite le 24 février 2007 par laquelle ils saisissaient le TA de Paris d'un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 approuvant le PLU.

Voilà. Donc ainsi tout le monde est content dans le meilleur des mondes.

Quelques semaines plus tard, un courrier de la Ville de Paris stipule que les deux propriétaires ne pourront faire l'objet d'une préemption pendant les cinq années qui suivent le retrait de la réserve Logements Sociaux 100 %, retrait acté en septembre 2009 -donc 2009 plus 5 ... - et que les acquéreurs des logements qu'ils souhaitaient vendre bénéficieraient de la même clause d'une durée de cinq ans à la date d'acquisition des biens.

Il convient par ailleurs de noter qu'aucune observation n'a été portée sur les cahiers mis à disposition du public lors de l'enquête menée début 2009 dans le cadre de la modification du PLU.

Aucune contestation du PLU modifié n'a par ailleurs été élevée contre la Ville de Paris alors qu'il était possible, par exemple pour une association comme le DAL, de déposer un recours devant le Tribunal Administratif.

Toujours est-il que huit semaines après l'approbation du nouveau PLU par le Conseil de Paris, les deux propriétaires ont notifié à la Mairie de Paris leur intention de réaliser des travaux dans les commerces situés en rez-de-chaussée ainsi que dans les sous-sols. Un permis de construire a ainsi été déposé en janvier 2010 à la Direction de l'Urbanisme qui, évidemment, dans le cadre de la procédure normale, me l'a transmis. J'ai d'ailleurs émis, à la demande de la Ville, le 5 mars dernier un avis favorable sur ce projet sous réserve des conclusions techniques résultant de l'instruction du dossier par la sous-direction du permis de construire, qui est actuellement dans ses services. Peut-être a-t-il été accordé. Aujourd'hui, je n'ai pas d'informations là-dessus.

D'ailleurs, depuis quelques semaines, des acquéreurs potentiels visitaient de nouveau les lieux jusqu'au moment où les voies d'accès à l'immeuble ont été bloquées par le DAL, ces derniers jours, soutenu effectivement comme le disait Monsieur Dargent, par vous-même, par Monsieur Mano, par Madame Hidalgo.

Les visites ont repris depuis quelques jours, comme quelques travaux de plomberie. Elles sont organisées par l'intermédiaire d'un Cabinet spécialisé dans les transactions immobilières.

Vous voyez, mes chers collègues, si l'immeuble du 180 Croix-Nivert a eu une histoire riche -qui n'était pas connue de beaucoup d'entre nous, même de moi-même à vrai dire jusqu'à récemment, n'ayant pas été informé, même depuis 2008, par la Ville de Paris de toutes ces transactions- on peut considérer que s'il est resté vide pendant des années la faute n'en incombe que partiellement aux propriétaires actuels qui, pendant presque 20 ans, n'ont pas pu régler cette succession. La décision du Tribunal réglant finalement la succession est intervenue 15 ou 20 ans après le décès du propriétaire.

La Mairie de Paris a aussi pour le moins, je pense, sa part de responsabilité avec la politique, d'abord de préemption, puis de renonciation à la préemption sous la menace juridique et même sous l'opportunité d'y recourir, etc.

Donc le vœu me paraît un tout petit peu incongru par rapport à tout cela surtout que Madame Hidalgo est quand même adjointe chargée de l'urbanisme, tout cela se traite dans ses services.

C'est elle qui a entériné la levée de la réserve pour logements sociaux lors de la modification du PLU car elle était alors adjointe.

Elle savait qu'elle ne pouvait faire fi des engagements juridiques pris mi-2007, au nom du Maire de Paris, qui est toujours le même lui, par l'entremise de deux de ses collègues qui avaient scellé cet accord de désistement réciproque avec les deux propriétaires après des discussions dont on ne connaît pas précisément les termes. Quels sont-ils ? Je n'en sais rien.

Comment a-t-elle pu manifester comme élue de Gauche dans la rue, avec le DAL, pour défendre le relogement des familles qu'elle exclut de ces mêmes logements par les décisions qu'elle a prises en tant qu'adjointe chargée de l'urbanisme ? A moins que ses services ne lui disent pas ce qu'il se passe. Alors, à quoi servent les adjoints ?

En plus, en reprenant les arguments du DAL qui parle de « riches propriétaires », ces derniers, alors qu'ils ont passé les soixante-dix ans, continuent à travailler.

Ils disposent certes d'un patrimoine aujourd'hui important mais qui a été acheté pour une bouchée de pain au début de la guerre et ils ne peuvent en percevoir les fruits depuis 1998 en raison de cette succession d'abord puis des tergiversations de la municipalité parisienne.

Combien le « 180 Croix-Nivert » masque-t-il d'opérations similaires dans Paris ? Je ne sais pas. Nous nous occupons du 15ème. Il était important de poser la question du « 180 Croix-Nivert » parce que c'est vraiment un dossier sur lequel les uns et les autres nous nous interrogeons depuis des années.

Cela a permis de faire le point mais je pense qu'après les différents éléments que je viens de donner, la décence voudrait que, discrètement, la Gauche retire son vœu. Je vous remercie. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Moi il me semble mais nous n'avons pas la même conception de la décence, Monsieur le Maire, que le fait que dans l'arrondissement dont vous êtes le Maire, un immeuble de 15 ou 30 logements, cela dépend comment on les découpe, reste vide depuis 26 ans, la décence voudrait que de notre point de vue, on trouve cela anormal.

Evidemment, or je crois que c'est ça qui nous sépare, Monsieur le Maire. Vous nous avez fait une histoire argumentée, nourrie du destin de cet immeuble. Maintenant, au bout du compte, cela fait un quart de siècle qu'il est vide alors qu'il y a de nombreuses familles à Paris, dans le 15ème, qui attendent un logement.

Donc, évidemment, je confirme, nous n'avons pas la même conception de ce qui est décent et de ce qui ne l'est pas.

Je terminerai en soulignant un point, vous l'avez dit, la levée pour logements sociaux, parce qu'évidemment il y a une vraie habilité juridique des propriétaires, là-dessus les choses sont claires. Maintenant est-ce que nous, puissance publique, nous avons à ratifier cette habilité juridique ? Est-ce que nous avons à nous en satisfaire ? Nous devons appliquer le droit, évidemment, mais nous devons aussi juridiquement et politiquement faire en sorte que des scandales comme celui-ci cessent.

Donc la question qui vous est posée maintenant est la suivante, à vous et à votre majorité du 15ème. Soit vous considérez qu'il est normal qu'alors que la réserve pour logements sociaux a été levée en 2007, c'est-à-dire depuis 3 ans, on en est aujourd'hui uniquement, et là-dessus, je dois dire que j'ai trouvé votre intervention gentiment floue, uniquement de la part du propriétaire, à la visite des commerces. C'est bien ça que vous nous avez dit, Monsieur le Maire ? Vous ne nous avez parlé, je maintiens, l'enregistrement en fera foi ...

Monsieur le Maire : Mais je vais le répéter, très clairement,

Claude Dargent : ... l'enregistrement en fera foi. Vous ne nous avez parlé que d'un dépôt de permis de construire et de permis modificatif sur les commerces des sous-sols. Vous ne nous avez rien dit d'un dépôt de demande d'autorisation concernant les logements. Je pense, vous allez nous dire, est-ce qu'il y a ou pas des demandes de modifications concernant les logements. Je crois que nous sommes entrés dans un nouveau cycle où, si nous laissons faire, dans dix ans ceux d'entre nous qui seront de nouveau là seront confrontés à un immeuble de nouveau vide. Est-ce que nous acceptons cela ? Nous, à gauche, nous considérons que nous ne devons pas l'accepter et qu'il y a une responsabilité de puissance publique désormais qui est celle de l'Etat. Ce 15ème arrondissement a ...

Monsieur le Maire : Terminez parce que vous avez achevé vos deux minutes, Monsieur Dargent,

Claude Dargent : Mais c'est tout petit par rapport à votre intervention, moi.

Monsieur le Maire : Oui mais encore une fois le Maire est libre de parler autant qu'il le veut. Respectez le règlement. Vous avez deux minutes et ces deux minutes sont écoulées. Vous savez comment ça se passe au Conseil de Paris.

Claude Dargent : Je terminerai ... si vous m'empêchez de parler je ne pourrai pas terminer. Ce 15ème arrondissement a la chance, ou plutôt de mon point de vue, le malheur d'avoir deux députés UMP

Monsieur le Maire : Je ne sais pas ce que ça vient faire dans le sujet !

Claude Dargent : En l'occurrence, ils sont face à leurs responsabilités, soit ils demandent à l'Etat de réquisitionner cet immeuble, soit ils ne le demandent pas ...

Monsieur le Maire : On a compris. Vous vous répétez.

Claude Dargent : ... et on va voir qui est pour le logement social dans le 15ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voilà, très bien. Alors là, l'hypocrisie est sans nom et sans limite du côté de la Gauche et du côté de Monsieur Dargent.

Ce qui est extrêmement grave là-dedans parce que là j'ai des arguments juridiques irréfutables de Monsieur Caffet qui a levé la réserve, de Madame Hidalgo qui a fait inscrire cette levée de réserve au PLU, qu'elle a elle-même présentée en tant qu'adjoint chargé de l'urbanisme. Mais surtout ce à quoi renonçait la Ville de Paris, c'est à la préemption qui était donc payée par la Ville de Paris sauf que le Tribunal et le service des Domaines n'ont pas considéré que le prix proposé était valable puisqu'il était inférieur de près de moitié à ce qu'était le coût de cet immeuble. Dans les propos de Monsieur Dargent, qui a beaucoup ramé quand même pour expliquer tout ça, félicitation quand même pour votre talent, si, si, on reconnaît votre talent -on passe d'une préemption qui va être payée par la Ville à une réquisition qui là serait payée par l'Etat-. Voilà le tour de passe-passe, incroyable, auquel se livre la municipalité parisienne alors qu'elle avait tous les moyens, absolument, de préempter. Je voudrais bien savoir sur quel accord, que personne ne connaît, s'est fait cette levée de réserve de 100 %.

Enfin bref, ce que je veux dire c'est que simplement pour rappeler et confirmer ce que je disais, j'ai donné un permis de construire aux commerces parce que les logements aujourd'hui sont habitables et n'ont pas besoin ... je vous le dis Monsieur Dargent, il y a six acquéreurs qui sont venus. Ensuite il y a eu l'occupation, comme par hasard à ce moment-là, c'est une coïncidence, du DAL qui est venu occuper cet immeuble.

Justement, les acquéreurs étaient en train de visiter, tout s'est arrêté et je peux vous dire que les intentions des propriétaires que j'ai reçus, est tout à fait de vendre le plus vite possible leurs appartements. On ne voit pas d'ailleurs pour quelles raisons, sauf les différentes tergiversations de la Ville, ils ne vendraient pas.

Donc, le permis de construire était un permis de construire terminal, si je peux dire, pour la cour intérieure et quelques commerces. D'ailleurs la Ville m'a incité à le signer et je pense que la Ville va le signer et ensuite les appartements seront aussitôt habitables.

Je pense qu'on voit finalement comment la Ville de Paris masque des tergiversations, pour ne pas dire plus, de sa part et des renonciations, derrière un rideau de fumée qui est quand même assez nauséabond.

Je vais maintenant mettre aux voix le vœu de la Gauche qui aurait dû le retirer, selon moi, parce que franchement ... je vous demande une dernière fois de le retirer. Je vois que je n'ai pas beaucoup de succès. Vous le maintenez. C'est grave. Ce cynisme est très grave mais enfin voilà, mes chers collègues, chacun a pu s'exprimer. Donc je mets ce vœu aux voix.

Qui est pour ? La Gauche vote ce vœu. Elle en prend la responsabilité, c'est normal ! Qui vote contre ? Chacun assume ses responsabilités, je préfère. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Franchement, je préfère être à ma place qu'à la vôtre. Le vœu est repoussé.

Monsieur Dargent n'est pas très heureux de la tournure de cette discussion et il pense pouvoir maîtriser mieux les choses, évidemment, en Conseil de Paris où là, on donne moins de temps de parole aux élus de l'opposition.

◊

29. Vœu présenté par la Gauche sur la mise en place d'une expérimentation du dispositif « Paris Respire » rue du Commerce.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Madame Lalem, allez-y.

Fatima Lalem : Tous ensemble. Je voudrais vous rappeler que ce vœu a pour objet de proposer qu'une rue du 15ème arrondissement puisse bénéficier de ce dispositif qui a déjà été mis en place par le Maire de Paris dans 17 quartiers de Paris répartis dans plusieurs arrondissements de la Capitale qui vise à laisser la libre circulation aux promeneurs, aux cyclistes et aux rollers.

D'ailleurs il y est fait référence dans le projet sur Vélib', celui que vous avez vu tout à l'heure, on en parle, tout à fait, le projet d'orientation pour Vélib' ...

Monsieur le Maire : Oui sur le vélo. Ce n'est pas sur le Vélib' c'est sur le vélo.

Fatima Lalem : Oui, sur le vélo, peu importe. On s'entend, sur le vélo. En tout cas, il a pour objet de permettre à ce que tous les dimanches et jours fériés certaines voies, choisies par la nature de leur activité, par l'attrait qu'elles peuvent présenter pour un certain nombre de loisirs, pour la promenade et peut-être aussi pour penser à se faire du bien, à faire du bien à l'environnement. C'est une disposition qui fonctionne très bien et il me semble intéressant de pouvoir l'expérimenter sur la rue du Commerce qui, comme vous le savez, a bénéficié d'une rénovation importante.

Donc, on propose qu'il y ait une expérimentation le dimanche. Elle sera évaluée. Si elle s'avère, effectivement, positive on pourra l'étendre au week-end. De toutes façons, nous proposons, bien évidemment, d'associer dans une logique de concertation l'ensemble des acteurs de la démocratie locale, à savoir les conseils de quartiers, les associations de commerçants, les associations de cyclistes et les riverains car, contrairement à ce qu'on a pu entendre tout à l'heure dans cette assemblée, nous sommes particulièrement attachés au fonctionnement de la démocratie locale et d'ailleurs on aura l'occasion d'y revenir, moi je suis un peu sceptique sur la façon dont certains conçoivent la démocratie locale ...

Monsieur le Maire : Madame, vous avez une minute.

Fatima Lalem : ... quand on voit comment ça se passe dans certains conseils de quartier mais on ne peut pas...

Monsieur le Maire : Vous avez une minute, vous avez largement épuisé votre temps de parole.

Fatima Lalem : ... Je vous propose de voter cette expérimentation. Merci.

Monsieur le Maire : On a bien compris. Merci. Monsieur Gayet souhaite s'exprimer.

Gérard Gayet : Oui, Madame, sur votre vœu, j'avais à vous communiquer la réaction du Président de l'association des commerçants de la rue du Commerce qui semblait très réservé sur cette disposition. Je tenais à vous en informer.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre, s'il vous plait.

Franck Lefevre : Monsieur le Maire, j'ai un problème, un tout petit problème de compréhension de ce vœu. Je n'arrive pas à savoir ce que la gauche attend de nous à travers ce vœu : « ... les élus du groupe de la gauche émettent le vœu que la municipalité du 15ème arrondissement s'associe au lancement ... ». Ce qu'on voudrait savoir, ce sont les modalités parce que, justement, parlons-en de la démocratie de proximité et du nombre de fois où nous aurions dû être associés et ne l'avons pas été. Là, il serait bon, peut-être, qu'on définisse les modalités d'association.

Secondo : « ... à ce titre seront consultés les conseils de quartier ». Qui les consultera ? Nous, nous ne connaissons pas ce dispositif. Voyez, j'ai deux questions et une troisième qui est : Qu'attendez-vous de nous à travers ce vœu ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur Lefevre a raison, le vœu est intéressant. D'ailleurs, sur le fond, j'y suis assez favorable, même très favorable. Mais cela étant, c'est une décision que prend la Ville de Paris de décider de l'opération « Paris respire ». Donc, la Ville de Paris, c'est très simple, n'a pas besoin de vœu pour se faire. D'ailleurs, en général, elle n'en fait pas. Moi je veux bien qu'à chaque décision que la Ville veut prendre dans le 15ème, elle propose un vœu demandant que la municipalité du 15ème soit associée mais c'est en quelque sorte comme si vous faisiez un vœu à vous-même.

La Ville de Paris doit pouvoir prendre cette décision, opportune d'ailleurs, de faire « Paris respire » le dimanche rue du Commerce en saisissant la Mairie du 15ème, en saisissant les conseils de quartier. Vous savez et vous avez été assez en pointe pour le dire, c'est que les conseils de quartiers sont libres de leur ordre du jour mais il est évident que s'il y a un projet concernant le quartier en cours de préparation ils doivent être saisis, c'est même dans le statut des conseils de quartier. Donc, tout cela est très gentil, nous y sommes d'ailleurs favorables, on en a discuté. Simplement, il s'agit que la Ville engage le processus. Elle n'a pas besoin de notre avis. On ne comprend pas tout à fait ce qui se passe là.

(Discussion hors micro dans la salle)

Monsieur le Maire : S'il vous plait ?

Fatima Lalem : ... Nous nous préoccupons de ce qui fonctionne bien, qui ravit d'autres arrondissements, leurs élus, leur population. Peut-être que cela peut aussi se développer dans notre arrondissement.

D'autant qu'il nous semblait qu'il y avait quand même une petite anomalie : le plus gros arrondissement de Paris se doit de pouvoir bénéficier de dispositions fort sympathiques, intéressantes sur le plan des loisirs, sur le plan du cadre de vie. Donc, il semble que c'est notre rôle de pouvoir faire ce genre de vœu. Il me semblait qu'y associer nos collègues de la majorité du 15ème n'était pas totalement incongru. Excusez-moi ...

Monsieur le Maire : Oui, j'ai compris.

Fatima Lalem :... S'il fallait avoir une logique, il faudrait quand même qu'un jour vous m'expliquiez comment vous fonctionnez ...

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas de temps de parole. Je vous donne la parole pour que vous expliquiez mais vous n'avez pas ...

Fatima Lalem :... Je ne parle pas beaucoup.

Monsieur le Maire : Mais il y a un règlement, Madame Lalem.

Fatima Lalem :... Appliquez-le pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Personne ne peut vous empêcher de parler à la place de Monsieur Dargent qui s'est exprimé très souvent.

Fatima Lalem : ... Impliquez-le ...

Monsieur le Maire : Madame Lalem, je vais finir par vous retirer la parole parce que vous ne respectez pas le règlement. Je vous donne exceptionnellement la parole pour répondre à Monsieur Lefevre.

Fatima Lalem :... Laissez-moi terminer.

Monsieur le Maire : Non, c'est moi qui suis maître de l'ordre du jour et des prises de parole, comme le Maire de Paris d'ailleurs au Conseil de Paris ; il ne me semble pas que vous le contestiez. Monsieur Lefevre vous a demandé de préciser votre vœu, vous l'avez fait, vous n'allez pas vous engager dans une discussion générale. Vous répondez précisément.

Fatima Lalem : Je réponds précisément à quelque chose qui est particulièrement important pour l'information des citoyens. Vous continuez à avoir un positionnement hyper sélectif sur les autorisations de prises de parole. Je trouve cela insupportable.

Monsieur le Maire : Très bien. Quand on ne veut pas comprendre, on ne veut pas comprendre. Simplement, votre vœu, Madame Lalem ... c'est ce que voulait dire Monsieur Lefevre, c'est que votre vœu s'adresse tout simplement au Maire de Paris et si vous souhaitiez nous associer, nous l'UMP, peut-être même le Nouveau Centre, à ce vœu, on aurait peut-être pu déposer un vœu ensemble, pourquoi pas, pratiquant ainsi l'ouverture, au Maire de Paris, pour demander qu'il mette en place l'opération « Paris respire » sur la rue du Commerce et pourquoi pas sur d'autres secteurs aussi, qui sont tout à fait appropriés ...

Fatima Lalem : C'est un peu ridicule.

Monsieur le Maire : Vous n'avez plus la parole. ... Donc ce vœu s'adresse au Maire de Paris. Je veux bien le porter demain auprès du Maire de Paris. Je ne sais pas ce que propose Monsieur Lefevre ?

Franck Lefevre : Monsieur le Maire, nous sommes parfaitement pour cette opération. La question est de savoir si l'on peut faire ensemble le vœu que cette opération de la Mairie de Paris soit confiée aux conseils de quartier pour qu'ils l'organisent et montent cette opération. Nous pourrions faire ensemble ce vœu. Alors là je comprendrais la démarche.

Monsieur le Maire : Oui, cela devient ridicule parce que le vœu lui-même est ridicule. Il ne s'adresse pas au Maire du 15ème, il s'adresse au Maire de Paris. Il y a quand même un vrai sujet. Admettons que ce vœu est déposé par l'ensemble des groupes de notre assemblée, je ne sais pas, il y a quelque chose qui est tout à fait anormal.

Puisque le conseil de quartier est interpellé, sa présidente est là. Oui, Madame Lalem a pris la parole plusieurs fois. Donc Madame Buffeteau en tant qu'explication de vote, allez-y.

Anne-Charlotte Buffeteau : Merci Monsieur le Maire. Simplement pour dire que, personnellement, je suis totalement favorable à cette expérimentation. Je souhaite ajouter que tout à l'heure nous avons voulu nous associer à votre vœu et que vous n'avez pas souhaité le faire. En tant que Présidente du conseil de quartier, j'aimerais connaître en amont le dispositif, savoir comment vous allez nous associer et est-ce qu'on pourra, pour une fois, avoir les éléments en amont et pas avoir un dossier et un power-point qui nous seront présentés en conseil de quartier et sur lesquels il n'y a plus du tout d'avis à donner. Merci.

Monsieur le Maire : Je pense que nous pouvons être en mesure de voter ce vœu bien qu'il ne s'adresse pas au Maire du 15ème, à moins que Monsieur Dargent me donne la compétence directe de mettre « Paris respire » dans ce quartier. Moi je suis pour que les Maires d'arrondissements aient davantage de pouvoir pour un public de proximité. Donc autant y aller. Ça c'est une nouvelle mais Monsieur Dargent verra après avec le Maire de Paris ce qu'il en est.

Monsieur Dargent et Madame Lalem, nous votons ce vœu à condition, bien sûr, comme c'est précisé dans le vœu, que le conseil de quartier, les associations soient consultés et que la mairie du 15ème, parce que c'est bien l'objet du vœu mais nous tenons quand même à l'expliciter très précisément pour qu'il n'y ait pas de problème, que la mairie du 15ème soit associée dès le début de cette procédure ... très bien mais enfin vous savez, on a voté tellement de choses qui étaient claires au départ et confuses à l'arrivée que chat échaudé ... Dans cet esprit, qui est de notre côté un esprit d'ouverture, bien sûr, qui est un esprit de concertation, de refus de sectarisme, contrairement au refus que vous avez opposé pour un certain nombre d'autres vœux et surtout, ... vous êtes imbattables de ce point de vue ... donc, nous avons l'intention de voter ce vœu. Les précisions qui nous ont été apportées étaient encore floues ; je pense, par nos interventions respectives, avoir bien précisé les choses, et nous verrons au résultat.

Qui est pour ? Qui est contre ? Madame Fonlladosa. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Adopté.

◊

Le vœu 30 ayant déjà été examiné nous allons passer au vœu 31.

31. Vœu présenté par l'UMP, concernant la mise en place de la fibre optique et un contrat passé entre Paris-Habitat et SFR.

Monsieur le Maire : Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur le Maire. Le plus gros bailleur social de Paris et du 15earrondissement, Paris Habitat, a choisi SFR comme opérateur principal pour ses locataires. Lors de l'installation de la fibre optique, les locataires se sont vus imposer un forfait mensuel de 30 euros auxquels il faut ajouter les services payants que propose SFR en sus de l'offre de base conclue avec Paris-Habitat.

Ces installations ont suscité auprès du bailleur, des élus et des associations de nombreuses plaintes de la part des locataires. Ces plaintes portent en particulier sur divers dysfonctionnements et sur les frais supplémentaires engendrés par les dépassements ou les interventions des techniciens. Or, Paris-Habitat s'était engagé à appliquer le « triple play social » souhaité par le Premier Ministre, permettant ainsi à tous de bénéficier du téléphone, d'internet à haut débit et de la télévision à un tarif social.

Par ailleurs, alors que le contrat signé entre Paris-Habitat et SFR prévoyait que les locataires conserveraient le libre choix de leur opérateur, plusieurs locataires de Paris-Habitat ont été déconnectés de France Telecom et sont désormais obligatoirement abonnés à la fibre optique SFR.

Au vu de ces considérations et des plaintes que nous recevons, nous émettons le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de Paris-Habitat afin que des mesures soient prises auprès de l'opérateur SFR sur l'application du « triple play social » souhaité par le Premier Ministre et que chaque locataire puisse choisir son opérateur conformément au contrat initial qui avait été signé entre Paris-Habitat et SFR.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Mouricou, allez-y.

Philippe Mouricou : Merci. Quelques mots sur ce vœu. Pardon, je vais être un peu technique puisque, vous nous avez fait travailler sur ce vœu, puisqu'il a fallu collecter beaucoup d'éléments techniques que je vais essayer de synthétiser et qui font apparaître qu'il y a certaines inexactitudes dans le texte que vous nous soumettez.

D'abord, en propos liminaires, je pense qu'on peut souligner l'initiative assez pionnière de Paris Habitat qui a lancé un appel d'offre pour la fibre optique au moment où il y avait assez peu d'opérateurs, il faut le dire, qui croyaient dans le potentiel de la fibre optique dans le parc social. A l'issue de cet appel d'offre, SFR a emporté l'appel d'offre. SFR n'a pas été choisi ou désigné selon le fait du Prince, il a remporté un appel d'offre.

L'offre de base qui est proposée aux locataires s'inscrit d'ores et déjà dans le cadre du « triple play social », elle va même au-delà. C'est-à-dire que pour l'offre de base, qui n'est pas celle que vous évoquez dans le vœu, les locataires peuvent bénéficier pour 1 euro 05 centimes par mois environ des chaines de télévision de la TNT, d'une connexion Internet à 512 K, ce n'est pas du très haut débit, c'est du haut débit comparable à ce qu'on a sur un forfait ADSL classique et du téléphone avec 22 numéros illimités.

Alors vous faites état de dysfonctionnements, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de dysfonctionnements qu'on peut regretter dans cette histoire. D'abord, il y a eu des retards parce qu'il fallait des autorisations pour faire passer la fibre optique dans les égouts, je vous passe les détails. Ensuite, il y a eu des dates d'installation qui ont été reportées, des rendez-vous reportés sans préavis. Tout cela a été très compliqué et surtout, et c'est là où je voulais en venir, des comportements commerciaux assez limites de la part de SFR puisqu'au lieu d'expliquer le dispositif initial, le dispositif de base : le triple play qui était prévu, les commerciaux ont proposé, jouant sur l'ambigüité de la situation, aux locataires, des forfaits classiques à 30 euros par mois.

Donc, ces pratiques, dont la presse s'en est largement fait écho, ont été dénoncées par Paris Habitat. Voilà pour la première partie de votre vœu concernant le « triple play social ». Il semble qu'on va un peu au-delà d'ailleurs des souhaits tout à fait légitimes du Premier Ministre.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Mouricou, vous avez dépassé vos deux minutes.

Philippe Mouricou : Je termine juste sur la mutualisation peut-être ? Parce qu'il y a un accord qui va être signé avec d'autres opérateurs pour la mutualisation. Il y a une décision du Conseil d'administration de Paris Habitat, en date du 18 mars 2010 qui l'a confirmée. Ce n'est pas encore le cas, les opérateurs peuvent d'ores et déjà souscrire une offre ADSL classique. Donc voilà, sur les deux points on vous demande de retirer le vœu puisqu'on pense que les demandes que vous formulez sont déjà ...

Monsieur le Maire : On a compris. Vous avez largement dépassé votre temps de parole. Monsieur Lucas, comme adjoint, va répondre. Je précise quand même que pas moins de 1200 plaintes ont été déposées individuellement et que des problèmes techniques majeurs ont été rencontrés, à tel point que des personnes âgées qui n'utilisent pas beaucoup Internet se trouvent même démunies de télévision et n'ont plus la possibilité de consulter. Enfin, tout a été dit. Monsieur Lucas, pour répondre.

Grégoire Lucas : Juste apporter une précision sur la mutualisation. Je vous renvoie au guide de l'ARCEP qui s'appelle : la fibre optique arrive chez vous, de février 2010, qui stipule : « La réglementation garantit le déploiement d'un réseau fibre mutualisé, c'est-à-dire permettant aux autres opérateurs raccordés de proposer leurs offres commerciales aux habitants de l'immeuble et ce, quel

que soit l'opérateur initial retenu ». Voilà, c'est très clair, c'est la réglementation qui l'impose. Donc, SFR doit se plier à cette réglementation. Point barre.

Monsieur le Maire : L'auteur du vœu maintenant, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV pour la Gauche et Monsieur Courtois. Adopté.

Nous allons donc nous acheminer vers la fin de notre conseil avec le dernier vœu.

◊

32. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP relatif à la situation de la parcelle du 1-3 square Brancion.

Il est présenté par Madame Ferhat. Vous avez une minute.

Louisa Ferhat : Monsieur le Maire et chers collègues. Je vais le faire en une minute et si je dépasse de 10 secondes, tout le monde a dépassé, donc je dépasserai.

Monsieur le Maire : Vous avez une minute et commencez tout de suite.

Louisa Ferhat : Je vais faire court. Bon on démarre. TOP. Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur Hubert Martinez et moi-même travaillons sur le 1-3 square Brancion, sur cette parcelle, depuis plus de deux ans.

Les habitants nous ont sollicités pour intervenir déjà depuis très longtemps en nous envoyant des pétitions. Nous en avons eues de nombreuses. D'ailleurs certaines personnes du 1-3 se trouvent présentes. Je vais, puisqu'on dit « Paris respire rue du Commerce » j'aimerais que Paris respire aussi au 1-3 square Brancion. Il y a un parking sauvage dans lequel se trouvent des voitures et des camionnettes qui servent de recel et de bien d'autres choses.

Donc, j'avais demandé au cadastre à qui appartenait cette parcelle. Ça a mis du temps. Cette parcelle AT 3 est un vrai mystère. Inconnue des hypothèques, elle existe bien pour le cadastre. J'en déduis qu'il doit s'agir de l'assiette du square et que la mention « copropriétaire du square Brancion », lorsque l'on interroge le cadastre pour connaître le copropriétaire, vienne du fait que des copropriétaires ... S'il vous plait ! Vous permettez ! Je ne vous coupe pas moi !

Monsieur le Maire : Terminez Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : .... des alentours ont des droits sur cette bande. Pour autant, je ne pourrai pas lever de renseignements hypothécaires sur cette parcelle puisqu'elle n'existe pas pour les hypothèques.

Donc, je me trouve dans une situation où je demande au Maire de Paris qu'il nous dise à qui appartient cette parcelle de manière à ce que Monsieur le Commissaire puisse faire enlever ces voitures tampons qui servent à dormir, à la drogue et à bien d'autres choses. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Madame Roy, allez-y, je vous en prie.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Bien évidemment, comme élus de terrain on est tout à fait au courant et très soucieux de ce parking sauvage qui est situé square Brancion. Effectivement, comme élus de notre groupe, cela fait plus d'un an également qu'on mène de nombreuses démarches auprès de différents interlocuteurs pour savoir à qui appartient cette parcelle. On fait cette démarche depuis plus d'un an et demi et nous sommes tout à fait en accord avec vous sur ce vœu et nous voterons pour ce vœu pour que nous puissions identifier à qui appartient cette parcelle pour qu'ensuite une intervention puisse être possible.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

◊

Quelques informations diverses avant de clore notre séance.

- Les dates des conseils d'arrondissement que nous avons obtenues pour la fin de l'année : les 28 juin, 20 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 6 décembre,

- Un CICA le 29 juin.

Et pour information, vous savez que nous mettons en place un conseil des résidents extracommunautaires et nous tenons à ce que les choses soient faites parfaitement, dans les formes. Le tirage au sort, pour prévenir l'ensemble de nos collègues, aura lieu dans cette salle le mercredi 30 juin à 18 heures pour les membres du conseil des résidents extracommunautaires.

◊

Monsieur Destrem veut intervenir en fin de séance ? Est-ce bien utile ?

Alain Destrem : Oui, tout à fait. C'est bien utile parce que, comme la majorité de nos élus, nous sommes restés jusqu'à la fin de la séance, donc autant terminer sur une note qui va tout simplement rappeler un peu la manière dont nous avons nos débats entre majorité et opposition.

Je connais, Monsieur le Maire, votre sens de l'ouverture, la volonté que vous avez de laisser l'espace au dialogue, que vous n'êtes jamais opposé au débat.

Simplement, je voudrais, en ce qui concerne les vœux en particulier, qu'ils soient rattachés ou non rattachés, que nous respections le règlement intérieur. D'ailleurs, à quoi a servi notre commission du règlement intérieur si ce n'est d'essayer de le faire respecter.

Sur les mémoires, pas de problème, chacun peut s'exprimer mais en revanche, sur les vœux, rattachés ou non, j'aimerais qu'à l'avenir, si tout le monde en est d'accord, on respecte les temps qui ont été accordés, c'est-à-dire une minute de présentation, ensuite deux minutes d'explication de vote.

Ce sera un exercice qui permettra à tout le monde d'avoir le sens de la concision et quand il y a concision dans les débats, il y a quelque fois beaucoup plus d'efficacité. Donc si les uns et les autres nous pouvons le respecter, cela me ferait le plus grand plaisir au nom de la majorité municipale.

Monsieur le Maire : Chacun prend son plaisir où il peut. En tout cas, ce que je peux dire c'est que le règlement intérieur sera appliqué.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris